



Commission DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 3 mai 2012

PROJET D'AVIS.....	<u>2</u>
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	<u>3</u>
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	<u>31</u>
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET ARTICLE 7 BIS	<u>32</u>

Projets d'avis

Avis n° 1

Le Conseil salue l'importante concertation réalisée par le groupe de travail sur la **rénovation du questionnaire du recensement de la population**.

Il se déclare particulièrement favorable à la prise en compte de questionnements sur la qualité des logements et sur la santé.

Il approuve la mise en perspective de la diffusion des données du recensement de la population dans le cadre de la diffusion des autres données localisées.

Avis n° 2

Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des travaux de l'Essnet sur le champ à retenir pour **observer les activités et pratiques culturelles**.

Il recommande la prise en compte des préconisations de ce groupe de travail afin :

- de permettre des **comparaisons européennes** en matière de pratiques culturelles et de poids économique des secteurs de la culture (valeur ajoutée, emploi), dans ses dimensions marchande et non marchande,
- de mieux percevoir la **dimension européenne** de ces secteurs,
- d'avoir des éléments pour **l'évaluation des politiques publiques** dans le domaine.

Le Conseil insiste sur la nécessité d'observer les **inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles** en relation avec d'autres facteurs d'inégalités (territoriales, scolaires, revenus...).

Le Conseil prend note de l'importance de la **dématérialisation** qui modifie la notion d'espace culturel. Il suivra avec attention les réflexions en cours pour l'adaptation des méthodes d'observation à cette évolution et leur articulation avec les autres usages du temps.

COMPTRE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Démographie et questions sociales
- 3 mai 2012 -

Président : Françoise BOUYGARD, Conseiller maître à la Cour des Comptes

Rapporteur : Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee)

Responsable de la commission : Dominique ROUAULT (01 41 17 38 59)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	INTRODUCTION	5
II.	EXAMEN DE PROJETS D'ENQUETES	5
III.	L'EVOLUTION DU QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION	15
	1. Le point sur les travaux du groupe de travail	15
	2. Débat	17
	3. Proposition d'avis	18
IV.	L'OBSERVATION DES PRATIQUES CULTURELLES	19
	1. Approche statistique européenne de la culture.....	19
	2. La diversité des pratiques culturelles	22
	3. Les enjeux – Introduction à la discussion.....	24
	4. Débat	25
	5. Proposition d'avis	28
V.	DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI DE 1951	29

LISTE DES PARTICIPANTS

Séverine	ALBE-TERSIGUEL	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile de France
Édith	ARCHAMBAULT	Université Paris 1
Pierre	AUDIBERT	Conseil national de l'information statistique
Héloïse	BALAYET	Ville de Montreuil
Fabienne	BOUTIERE	EDF Recherche et développement
Gérard	BOUVIER	Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration
Françoise	BOUYGARD	Cour des comptes
Nicolas	BRIANT	Institut de recherche et documentation en économie de la santé
Benoît	CEROUX	CNAF
Corinne	CHEVALIER	Secrétariat général comité interministériel des villes
Martin	CLEMENT	Haute autorité de lutte contre la discrimination et l'égalité
Philippe	COULANGEON	Sciences Po
Joël	CREUSAT	Ministère de la justice et des libertés
Valérie	DEROIN	Département des études, prospective et des statistiques
Olivier	DONNAT	Département des études, prospective et des statistiques
Nathalie	DONZEAU	Institut national de la statistique et des études économiques
Brigitte	DORMONT	Université Paris Dauphine
Michel	DUÉE	Institut national de la statistique et des études économiques
Sylvie	DUMARTIN	Institut national de la statistique et des études économiques
Raphaëlle	FLEUREUX	Centre Halbwegs
Alain	GELY	CGT
Christine	GONZALEZ DEMICHEL	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
Magali	GRENOUILLEAU	Familles de France
Danièle	GUILLEMOT	Centre d'étude des programmes économiques
François	HAMET	Conseil général de Seine-Saint-Denis
Amandine	HUBERT	Direction de la jeunesse, éducation populaire et vie associative
Alexandre	KYCH	CNRS
Henriette	LANTIN	Conseil national de l'information statistique
Fabrice	LENGLART	Institut national de la statistique et des études économiques
Dominique	MARCHAND	Autorité de la statistique publique
Sylvain	MOREAU	Ministère de l'environnement - SOES
Pascal	OGER	Institut national de la statistique et des études économiques Rhône-Alpes
Vanessa	PIDERI	Haute autorité de lutte contre la discrimination et l'égalité
Laure	PITROU	Direct. Générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Corinne	REQUIER	Conseil national de l'information statistique
Dominique	ROUAULT	Conseil national de l'information statistique
Bernard	SUJOBERT	
Christine	THIESSET	Conseil national de l'information statistique
Dalila	VIENNE	Conseil national de l'information statistique
Erik	ZOLOTOUKHINE	CMH-réseau Quetelet - ADISP

Absents excusés :

Jean-François	ARENES	Atelier parisien d'urbanisme
Monica	ATTIAS	ISTAT ITALIE
Geneviève	CASTAING	Ministère des solidarités et de la cohésion sociale - DGCS
Alain	CHOUGUIAT	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb)

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Françoise BOUYGARD.

I. INTRODUCTION

Françoise BOUYGARD

Je souhaite vous présenter en préambule Pierre Audibert, qui remplace Philippe Cunéo en tant que secrétaire général du Cnis.

Pierre AUDIBERT

Je suis le directeur de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee. Je reprends les fonctions de secrétaire général du Cnis qu'exerçait auparavant Philippe Cuneo. J'en profite pour vous présenter Odile Bovar, qui vient de rejoindre le secrétariat du Cnis et qui pilotera l'opération à moyen terme 2014-2018 du Cnis.

Françoise BOUYGARD

Je vous présente également Dominique Rouault, qui remplace Nadine Legendre.

Dominique ROUAULT

Je remplace Nadine Legendre pour les trois commissions dites « sociales », c'est-à-dire la commission « Démographie et questions sociales », la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et la commission « Services publics et services aux publics ».

Françoise BOUYGARD

Je vous propose d'entamer sans plus tarder notre ordre du jour.

II. EXAMEN DE PROJETS D'ENQUETES

1. Examen pour avis d'opportunité

a. Enquêtes répondant à une demande européenne

Françoise BOUYGARD

La commission doit émettre un avis d'opportunité sur deux enquêtes répondant à une demande européenne. La première, présentée ici par Michel Duée, porte sur le bien-être.

Enquête sur le bien-être – Module secondaire de SRCV 2013

Michel DUEE, Insee

Le panel SILC repose sur un règlement-cadre européen qui définit deux types de variables : celles collectées chaque année (variables primaires) et celles collectées tous les quatre ans environ ou dans le cadre d'un module *ad hoc* (variables secondaires). Il sera ici question du module *ad hoc* 2013, qui consistera en une vingtaine de questions sur le thème du bien-être.

La demande s'inscrit dans le prolongement d'initiatives récentes qui ont souligné l'importance, pour les instituts nationaux de statistiques, de la collecte de données sur la qualité de vie et le bien-être en général.

Je fais référence en particulier au rapport Stiglitz-Fitoussi, à la communication européenne « Le PIB et au-delà », à la stratégie « Europe 2020 » ou encore à une communication récente, « How's life », de l'OCDE, associée à l'indicateur « *Your Better Life Index* ». Pour faire suite à ces diverses initiatives, un partenariat s'est noué entre Eurostat et l'Insee. Il a été recommandé, dans ce cadre, que des indicateurs de qualité de vie soient collectés de façon comparable en Europe. Ce partenariat a souligné le rôle central que doit jouer le panel SILC dans ce dispositif, dans la mesure où il collecte déjà de nombreuses données relatives à la qualité de la vie, principalement au travers d'indicateurs

objectifs. Le module 2013 doit collecter d'autres indicateurs afin de cerner, autant que possible, l'ensemble des dimensions de la qualité de la vie et notamment des indicateurs dits « subjectifs ». L'enquête portera sur les individus de 16 ans et plus vivant en ménage ordinaire.

La concertation a eu lieu au niveau européen à travers la création d'une *task force* spécifique, dans laquelle 13 pays européens, dont la France, étaient représentés. Y siégeaient également des experts universitaires et les représentants de directions de la Commission européenne. L'Insee et Eurostat y ont apporté des contributions importantes. L'OCDE et Eurofond ont également participé à ces travaux. Sur la base des résultats des travaux de la *task force*, Eurostat a formulé une proposition qui a recueilli un soutien assez large, confirmé par une consultation écrite de l'ensemble des pays en juin 2011.

Les thèmes qui seront abordés dans ce module *ad hoc* ont vocation à couvrir l'ensemble des domaines de la qualité de vie. Il sera notamment demandé aux individus de faire part de leur degré de satisfaction dans la vie, du point de vue de leur logement, de leur travail ou de leur cadre de vie. Il s'agit d'indicateurs assez traditionnels dans la littérature internationale sur le sujet. Des questions, tirées notamment de l'European Health Interview Survey, portent sur le bien-être émotionnel. Il est demandé aux personnes interrogées d'indiquer dans quelle mesure elles ont ressenti des sentiments tels que la déprime, l'inquiétude ou la joie. D'autres questions visent à recueillir leur perception du point de vue du sentiment d'utilité personnelle qu'elles peuvent éprouver et à connaître l'aide (matérielle ou psychologique) que les individus peuvent recevoir de leur entourage. Des questions portent sur le degré de confiance des individus dans les institutions (système politique, police, justice) et enfin sur le sentiment de sécurité.

En France, certaines questions relatives au bien-être ont été introduites dès 2010 dans la version française du panel SILC, c'est-à-dire l'enquête SRCV. Le module européen permettra cependant de couvrir certains domaines non couverts, à ce jour, par l'enquête SRCV. Les résultats de ce module serviront aussi, au plan européen, au travail d'un groupe d'experts qui sera créé à partir de juin 2012. Ce groupe poursuivra les travaux lancés par Eurostat concernant les indicateurs relatifs à la qualité de vie et au bien-être. Il travaillera pendant deux ou trois ans sur ce sujet. Les résultats de l'enquête pourront être utiles aux chercheurs intéressés par les questions liées à la qualité de vie et aux administrations.

Bernard SUJOBERT (CGT)

Je signale que Denis Durand, qui se trouve actuellement à l'ESAC (Comité consultatif européen de la statistique, c'est-à-dire l'équivalent européen du Cnis), n'a pu participer à nos travaux. Il évoque peut-être, en ce moment même, les sujets dont nous parlons ici. Ce n'est pas certain toutefois, car les enquêtes européennes font souvent une faible place à la concertation avec les représentants de la société civile. Qu'en est-il de la concertation avec les corps intermédiaires pour l'enquête présentée, dont l'intérêt n'est pas du tout contestable ? Je voudrais également formuler une remarque à propos des départements d'outre-mer (DOM), concernant les quatre enquêtes dont il sera question. Nous comprenons la difficulté liée au coût de la réalisation des enquêtes dans ces départements mais il paraît toujours regrettable de les laisser de côté.

François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis

L'enquête est-elle régionalisée et est-il prévu de distinguer l'urbain, le suburbain et le rural ?

Françoise BOUYGARD

Si j'ai bien compris, ce module n'a pas vocation à être reproduit : il s'agit d'une opération ponctuelle. Je me demande quels types d'informations seront tirés à partir d'éléments très subjectifs, au-delà des comparaisons internationales que doit permettre l'enquête ? Le fait que son principal objectif consiste à favoriser la construction d'indicateurs explique-t-il qu'il s'agisse moins de suivre l'évolution dans le temps du bien-être ressenti par les personnes interrogées ?

J'apporte par ailleurs un premier élément de réponse à la question de Bernard Sujobert. Le fait que nous en débattions au sein de la présente commission constitue une partie de la réponse puisque les organisations syndicales ont la possibilité de discuter ici de l'opportunité de l'enquête présentée.

Amandine HUBERT, ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

L'une des questions porte sur le sentiment d'utilité sociale des répondants. Pourriez-vous nous préciser comment est défini ce concept d'utilité sociale dans le questionnaire ? L'engagement associatif est par exemple souvent décrit comme apportant un tel sentiment. Fait-il partie, avec d'autres, des critères retenus pour définir le sentiment d'utilité sociale dans le questionnaire ?

Michel DUEE

Pour ce module de 2013, le champ est identique à celui du module SRCV. Les DOM ne font pas partie du champ de l'enquête.

Comme pour la plupart des enquêtes de l'Insee, l'échantillon de l'enquête est réparti sur l'ensemble du territoire. Nous interrogeons des personnes en milieu urbain et en milieu rural. Les résultats obtenus peuvent être ventilés en distinguant plusieurs niveaux géographiques (tranches d'unités urbaines ou grandes régions).

Il est toujours préférable de disposer d'informations dans un panel afin de suivre l'évolution des individus au regard des thèmes explorés. L'Insee a commencé un travail en ce sens. Les questions de satisfaction, notamment, font partie de celles posées tous les ans à l'échantillon, ce qui permettra de réaliser des analyses assez fines. L'enquête doit en effet permettre de réaliser des comparaisons internationales. Il s'agit aussi de construire un indicateur renseignant plusieurs dimensions de la qualité de vie, ce qui permettra de construire des indicateurs pour chacune des dimensions et notamment de comparer les dimensions entre elles. Un groupe d'experts mis sur pied par Eurostat débute ses travaux à compter du mois de juin. Un travail important de révision du panel SILC est également en cours. Dans tous ces travaux, la France promeut le suivi par Eurostat de quelques indicateurs relatifs à la qualité de vie au travers de la collecte annuelle des données. Cela permettra de recueillir des données utiles pour des études, sachant qu'il existe de nombreuses demandes dans le cadre de la révision du panel SILC, ce qui imposera des arbitrages qui devront être faits par Eurostat afin de maintenir la charge de collecte à un niveau raisonnable.

La notion d'utilité sociale est renseignée au travers de la question suivante : « d'une manière générale, dans quelle mesure avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans la vie a de la valeur et est utile ? ». Il est demandé aux personnes interrogées de fournir une réponse à cette question sur une échelle de zéro à dix, ce qui constitue une échelle « classique » pour ce type de question portant sur le degré de satisfaction des personnes interrogées.

Françoise BOUYGARD

Ce n'est pas la première fois que des enquêtes portent sur le territoire de France métropolitaine à l'exclusion des DOM. Que peut-on dire à ce sujet, Fabrice Lenglard ?

Fabrice LENGART

Il faut avoir en tête que lorsqu'une enquête est réalisée en France, elle couvre en principe le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer. Tel est le cas, de plus en plus, pour les grandes enquêtes.

SRCV constitue plutôt une exception de ce point de vue, dans la mesure où il s'agit d'une enquête de panel, impliquant de suivre les cohortes de ménages pendant de nombreuses années. Les coûts fixes de réalisation des enquêtes dans les départements d'outre-mer sont très élevés. Nous n'envisageons pas une extension régionale de l'enquête dans ces départements.

Corinne CHEVALIER, Secrétariat général du comité interministériel des villes

Nous pilotons actuellement un panel constitué auprès des ménages habitant dans les quartiers où s'applique la politique de la ville. Dans cette enquête, de nombreuses questions sont « calées » sur le panel SRCV. Nous examinerons avec grand intérêt l'enquête relative au bien-être et essaierons sans doute d'intégrer une partie des questions qui y figurent dans la prochaine vague de notre enquête, ce qui pourrait constituer un point de référence pour la population urbaine.

Françoise BOUYGARD

Nous pouvons ainsi considérer que la commission émet un avis d'opportunité favorable.

Enquête SHARE – 5^{ème} vague

Nicolas BRIANT, Irdes (Institut de recherche en économie de la santé)

L'enquête SHARE (*Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe*) porte sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe. Elle a été créée en 2002 suite à une demande de la Commission européenne, qui déplorait l'absence de données individuelles fiables sur le vieillissement et ses conséquences potentielles au plan économique, social et sanitaire. Je ne reviens pas sur l'importance de la collecte d'informations détaillées sur la question du vieillissement, compte tenu des enjeux du phénomène dans nos pays. L'enquête s'inspire de deux enquêtes qui existaient précédemment, l'enquête HRS réalisée aux Etats-Unis et l'enquête Elsa réalisée en Grande-Bretagne. SHARE repose sur trois caractéristiques fortes : un panel de caractère pluridisciplinaire et à dimension européenne. Je détaillerai ces trois caractéristiques avant de revenir sur les aspects méthodologiques et organisationnels.

L'enquête SHARE s'intéresse aux ménages où réside au moins une personne de plus de 50 ans. La première collecte a eu lieu en 2004. Depuis cette date, nous cherchons à réinterroger tous les deux ans les personnes interrogées et à interroger de nouveaux individus de plus de 50 ans. Le vieillissement constituant un processus dynamique, la dimension de panel est très importante dans une telle enquête afin de suivre les personnes dans le temps. Quatre vagues de données ont déjà été collectées. Nous sollicitons un avis d'opportunité pour la réalisation de la cinquième vague de collecte.

Le questionnaire de SHARE requiert en moyenne une heure par personne. Il contient des questions couvrant trois grands champs de la recherche : les dimensions économiques, sociales et de santé (santé physique, santé mentale, bien-être, consommation de soins). Le questionnaire inclut des mesures objectives au travers de tests cognitifs et physiques (mesure de la préhension, test de souffle). S'agissant du volet économique, des questions portent sur l'emploi, les revenus, la retraite, le patrimoine et le logement. Dans le volet social, des interrogations portent sur la famille, les enfants, les réseaux sociaux ou l'entraide. La 5^{ème} vague emploie le même schéma avec quelques nouveautés, notamment l'introduction de questions portant sur la petite enfance, l'exclusion sociale et la santé dentaire.

Depuis 2004 et la première vague de collecte, chaque vague implique un nombre croissant de pays participants. En 2004, onze pays d'Europe et Israël participaient à l'enquête. En 2011, pour la quatrième vague, quinze pays y ont participé. Le Portugal, la Hongrie, l'Estonie et la Slovénie ont notamment rejoint le champ de l'enquête, ce qui offre un panorama assez complet des pays d'Europe (Europe du Nord, du Sud, Europe centrale). Si l'on y ajoute les autres enquêtes existant dans le monde sur des thèmes similaires, les chercheurs disposent aujourd'hui d'un laboratoire intéressant leur permettant d'analyser la vie des personnes face à différentes situations économiques ou à différents systèmes de protection sociale.

Chacune des trois premières vagues de SHARE a permis d'interroger environ 30 000 personnes en Europe et 3 000 personnes en France. La 4^{ème} vague a donné lieu, en France, à un doublement de la taille de l'échantillon, porté à 6 000 personnes (dont 3 500 nouveaux répondants), ce qui nous a permis de couvrir l'ensemble de la France métropolitaine.

L'enquête se déroule en face à face, avec la possibilité de recourir à un « proxi », c'est-à-dire une personne répondant à la place de celle qui devait répondre, si celle-ci n'est pas en mesure de le faire (fatigue, maladie ou handicap). Il est intéressant que cette possibilité existe concernant une enquête relative au vieillissement, puisque les personnes les plus âgées peuvent se trouver en incapacité de répondre elles-mêmes à l'enquêteur. Nous avons prévu de suivre les personnes qui ont déménagé dans une institution depuis la vague précédente de collecte. Nous prévoyons également, en cas de décès d'une personne du panel, d'interroger un proche (appartenant à la famille ou non) afin de recueillir des informations sur la dernière année de vie de la personne. Un effort important est fourni dans SHARE en vue de l'harmonisation des données, avant et après la collecte. Le même questionnaire est en effet utilisé dans tous les pays. Il est rédigé en anglais et traduit dans la langue

de chaque pays considéré. Les outils mis à la disposition des enquêteurs sont identiques (poste de collecte, manuel, etc.), de même que la formation qui leur est dispensée dans les différents pays. Après la collecte, les données sont validées et éventuellement pondérées selon une méthode qui s'applique de la même manière dans tous les pays, permettant de constituer un fichier de données unique qui est ensuite fourni aux utilisateurs.

L'enquête SHARE n'entre pas dans le cadre d'Eurostat. Elle est coordonnée par un institut de recherche sur le vieillissement, basé en Allemagne, pour la coordination et le financement de l'enquête. Une entité abritée par l'université de Tilburg, aux Pays-Bas, développe les outils informatiques et les bases de données. Depuis le début de l'année 2011, SHARE fait partie d'un consortium de recherche européen que la France devrait rejoindre prochainement.

La cinquième vague de collecte, en France, donnera lieu à quelques changements organisationnels. Jusqu'à présent, l'Insee et l'IRDES se chargeaient de faire vivre SHARE dans l'Hexagone. A compter de la 5^{ème} vague, l'université Paris Dauphine prendra le relais de l'Irdes pour la maîtrise d'ouvrage et un institut privé sera chargé du travail de collecte en lieu et place de l'Insee. Tel avait déjà été le cas pour la 4^{ème} vague, où le terrain avait été partagé entre l'Insee et un institut privé. L'Insee restera présent au Conseil d'administration de SHARE au plan européen et participera, en France, aux réunions d'utilisateurs ainsi qu'au comité de pilotage. L'Insee continuera également d'effectuer le tirage de l'échantillon.

Les trois premières vagues ont été financées essentiellement au plan européen. A compter de la quatrième vague, chaque pays a dû se tourner vers ses partenaires nationaux afin de financer la collecte et les coûts de personnel. S'agissant de la cinquième vague, nous devrions être soutenus *a minima* par le ministère de la recherche, la CNSA et l'IRESP (Institut de Recherche en Santé publique).

La publication des données de la quatrième vague de collecte, qui a eu lieu l'an dernier, sera effectuée en novembre prochain. Grâce à la gratuité des données et à leur facilité d'accès, de nombreuses publications ont été réalisées à partir de ces données sur des thèmes variés (santé, lien entre emploi et retraite, dépendance, etc.). Le potentiel de SHARE résidant en large partie dans l'élargissement du panel et l'augmentation du nombre de vagues, il est important que le travail se poursuive avec cette cinquième vague.

Brigitte DORMONT, université Paris-Dauphine

Depuis que l'Europe se retire, quelques flottements sont survenus dans l'organisation de l'enquête SHARE. L'université Paris-Dauphine a été sollicitée par le ministère de la recherche pour reprendre en main le DS afin que l'organisation française ressemble à ce qui existe dans d'autres pays, où la collecte est portée par des institutions et laboratoires universitaires. Le LEGOS, qui est le laboratoire d'économie de la santé de Dauphine, a répondu présent. Il faut également souligner la mise à disposition très rapide des données au bénéfice de tous les chercheurs qui souhaitent utiliser les données de l'enquête, dans sa dimension européenne. Il s'agit donc véritablement d'un bien public.

Le LEGOS a une longue tradition de travail sur le vieillissement, notamment à travers les travaux de Marie-Eve Joël sur la dépendance et la maladie d'Alzheimer. J'ai également publié des travaux sur le rapport entre les dépenses de santé et le vieillissement. Nous sommes heureux de pouvoir nous impliquer dans ce travail afin de porter une fédération des chercheurs qui s'intéressent au vieillissement autour du LEGOS et de SHARE. Il s'agit en effet de constituer un consortium scientifique avec tous les instituts de recherche intéressés par les études sur le vieillissement afin de coordonner la communication, la production de recherches et les débats en France sur ces questions. Dans ce consortium figurent notamment le LEGOS, l'Irdes, l'Insee et l'AMSE, le nouvel Idex d'Aix-Marseille, Paris Sciences Economiques, la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse), l'INED (Institut national des études démographiques) et la chaire de santé dont je suis titulaire à l'université Paris-Dauphine. Notre projet est d'animer la recherche sur les questions de vieillissement.

Bernard SUJOBERT, CGT

Les éléments de contexte qui viennent de nous être présentés sont importants pour comprendre la nature de l'approbation et des réserves que nous énoncerons quant à l'opportunité de ce projet. Sur le

site de l'Insee, SHARE est présenté comme une enquête dont l'organisme responsable est l'Insee. Des inquiétudes s'étaient déjà exprimées en assemblée plénière du Cnis au mois de janvier. Roxane Silberman, qui représente le monde de la recherche au Cnis, avait proposé un amendement afin de mettre en garde les acteurs concernés contre une disparition complète de SHARE. Des financements ont finalement été trouvés mais une sensibilité s'était exprimée. Le Président de la commission « services publics et services aux publics », à l'automne dernier, avait également exprimé une inquiétude à ce sujet. Celui-ci n'est guère anodin, y compris du point de vue de l'organisation de la statistique publique et de ses partenaires.

Nous voyons que l'Insee souhaite se désengager partiellement de l'opération, même s'il propose de mettre gracieusement à la disposition de l'enquête une personne et un tirage de l'échantillon. Nous voyons dans des notes de l'Insee que ce retrait progressif tient aux arbitrages qui sont rendus nécessaires du fait des contraintes budgétaires et des tensions qui pèsent sur les moyens humains disponibles au plan régional. Nous nous interrogeons sur la manière dont l'Insee décide de tels choix eu égard à l'importance des différents sujets et en fonction des attentes exprimées par le Cnis. Si l'Insee a décidé de se désengager de SHARE, l'Institut a décidé de poursuivre son implication dans des projets discutés et même parfois contestés au Cnis. Je pense notamment à l'enquête Piiac qui porte sur l'éducation et aux enquêtes de victimation dont nous avons parlé ici. Nous voyons que les choix ne sont pas les mêmes suivant les sujets. Par ailleurs, une enquête pour laquelle une priorité a été très fortement réaffirmée, l'enquête « logement », donne toujours lieu à des inquiétudes. Pour l'enquête SHARE, des espoirs de financement avaient été placés dans le Grand Emprunt pour la recherche. Ils ont été déçus. Si les enfants ont été bien lotis (du fait notamment de l'octroi d'un financement au projet de panel Elfe), les « vieux » le sont moins bien, puisqu'ils ont été retoqués peut-on dire plaisamment.

S'agissant de SHARE, l'intérêt de l'enquête nous paraît incontestable à la lecture de la fiche, tant du point de vue des objectifs généraux qu'en ce qui concerne les principaux points abordés et son insertion avec des travaux antérieurs. Sa place originale dans un dispositif statistique permet à la fois des comparaisons internationales et la constitution d'un panel, dans une logique longitudinale, comme vous l'avez expliqué.

Pour ces raisons, l'opportunité du projet est avérée. Encore faut-il que les conditions soient réunies pour que le projet s'avère utile à la connaissance des chercheurs et à la société dans son ensemble. Or nous voyons que le désengagement de l'Insee s'est produit dans un premier temps à la faveur de l'Irdes, lequel se désengage également sur le plan de la maîtrise d'ouvrage pour la 5ème vague dont il est question ici, même s'il reste présent dans les comités de pilotage. Nous n'avons aucune raison de mettre en doute la probité et les compétences du LEGOS de l'université Paris-Dauphine mais nous changeons de monde à travers ce transfert de responsabilité, notamment du point de vue des conditions de publication et de mise à disposition de l'information. La statistique publique est soumise à un certain nombre de règles telles que l'indépendance et la mise à disposition des données auprès d'un certain nombre de publics divers. Or de tels éléments ne sont pas aisément transposables à des organismes tels que le LEGOS. Celui-ci n'est pas en cause et il n'est pas question, à nos yeux, d'intenter un procès d'intention à ce laboratoire. Nous pointons seulement du doigt un glissement vers un monde distinct de celui de la statistique publique, alors même que devront subsister des exigences similaires à ce qui existe aujourd'hui dans l'univers de la statistique publique.

La comitologie associée à l'enquête proposée ici semble avoir fait l'objet d'un travail méticuleux (ou minutieux). Je ne vois pas, néanmoins, de représentants des structures associatives ou des intérêts et attentes des personnes qu'il s'agit d'interroger. Il ne suffit pas de consulter des experts. En ce qui concerne l'exploitation des données, le point 18 de la note nous paraît préoccupant. Les fiches sont généralement plus précises, par exemple concernant la nature des publications. Il nous est demandé ici de faire confiance mais il faudra que ce point soit précisé pour la clarté des débats.

Nous avons en effet une crainte : voir des organismes qui s'impliquent de moins en moins dans de telles enquêtes oublier peu à peu de contribuer à de telles enquêtes et à leurs avais. Aussi peut-on se demander si le système proposé sera viable jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la publication et la mise à disposition des données.

Il s'agit d'une enquête de chercheurs pour la recherche, est-il dit dans la fiche, et la CGT se félicite que la recherche contribue à la connaissance. Pour autant, des questions dont le Cnis devra se saisir

se font jour quant aux modalités de financement et à leur pérennité. Ces interrogations portent également sur les conditions de mise à disposition des résultats de l'enquête vis-à-vis de différents publics, selon des modalités adaptées à leurs centres d'intérêt, à leur culture et à leurs besoins de connaissance.

Globalement, la CGT exprime donc de nettes réserves, qui ne portent nullement sur les thèmes exposés pour la cinquième vague. Elles portent sur le contexte et l'organisation du dispositif ainsi que sur les conséquences de l'organisation projetée sur les conditions de diffusion des données.

Brigitte DORMONT, université Paris-Dauphine

Si j'ai bien compris vos propos, les réserves que vous exprimez portent sur l'attitude de l'Insee quant au portage de SHARE, auquel cas je ne suis pas la plus qualifiée pour répondre. A la lumière de mon expérience, toutefois, je puis témoigner du fait que la statistique publique a constitué un modèle auquel j'ai beaucoup tenu. Il s'agit parfois d'un obstacle, cependant, pour la recherche et du point de vue de l'accès aux données. De ce point de vue, je perçois comme un progrès, pour la recherche, l'évolution proposée autour de SHARE, à travers la production de données et d'enquêtes par un laboratoire de recherche. Je comprends très bien vos inquiétudes et je rejoins une partie de vos interprétations mais refuser une telle évolution ne me paraît pas constructeur d'un futur pour la recherche.

Les enquêtes de l'Insee sont excellentes. Le début de votre intervention, rappelant que certaines enquêtes étaient soutenues et d'autres non, montre toutefois que la force publique n'est pas tout à fait dégagée d'un certain nombre de choix. En outre, la force publique n'est pas nécessairement indépendante quant au choix des sujets. Des laboratoires de recherche qui ont l'avantage de la diversité et de la multiplicité, animés par des chercheurs ayant une carrière totalement déconnectée du pouvoir politique, peuvent tout aussi bien porter des sujets de société de façon indépendante. Je ne suis pas du tout d'accord pour considérer l'évolution qui est en cours, en lien avec la diminution des moyens de l'Insee, comme un recul. Le LEGOS porte de longue date des travaux relatifs au vieillissement. Les travaux de Marie-Eve Joël sont bien antérieurs à l'intérêt qu'a montré la force publique pour la dépendance. Cela montre qu'un laboratoire de recherche universitaire peut s'intéresser à de tels sujets avec un rôle précurseur.

Il est vrai que la situation est délicate du point de vue des moyens. Nous sommes en contact avec Roxane Silberman, à travers nos débats avec le ministère de la recherche. Nous sommes également en contact avec Pierre-Yves Geoffard au travers du club des utilisateurs. Nous devons effectuer un tour de table pour trouver des financements et avoir les moyens d'animer la recherche dans le cadre du consortium scientifique que j'ai évoqué. Le ministère nous a demandé de candidater au titre du Grand Emprunt dans le cadre d'un Equipex (appel à projets pour les équipements d'excellence). Le projet SHARE a été très bien classé parmi les projets qu'il faudrait financer, même s'il n'a pu être retenu compte tenu de l'enveloppe disponible. Fort de cette analyse du jury du Grand Emprunt, l'IRESP est en bonne voie pour débloquer des crédits importants, de même que la CNSA. Nous sommes encore en discussion avec le ministère. Celui-ci, qui a pris des engagements au plan européen du point de vue de l'engagement de la France dans la conduite de SHARE, peine à assumer ses engagements. Nous considérons toutefois que ces problèmes seront résolus et débutons le pré-test qui suppose de disposer des financements pour procéder à l'enquête.

Vous avez également soulevé des interrogations quant à la qualité de la mise à disposition des données auprès de tous et à son éventuelle dégradation. Nous pouvons vous rassurer à un double titre. D'une part, le budget construit pour le dossier Equipex (que vous pouvez consulter) incorpore des lignes budgétaires importantes correspondant à un emploi pour la tâche de mise à disposition et d'interface avec le niveau européen.

D'autre part, le cahier des charges défini par SHARE au plan européen prévoit une mise à disposition des données au bénéfice du public à l'échelle européenne.

Françoise BOUYGARD

Ce premier débat me paraît important et je voudrais revenir sur plusieurs points qui ont été évoqués. Comme l'a rappelé Bernard Sujobert, notre commission s'était inquiétée de la réalisation de la

cinquième vague de l'enquête SHARE et Madame Silberman, notamment, s'était fait l'écho de ces inquiétudes, de même que d'autres commissions du Cnis. Je pense que nous pouvons afficher aujourd'hui notre satisfaction de voir cette enquête très importante se poursuivre.

Il convient de rappeler, même si j'ai conscience que cette remarque ne clôt pas le débat, que l'organisation qui prévalait en France était tout à fait particulière. La place dont jouissait l'Insee constituait une exception et l'organisation projetée se rapproche de celle qui existe dans les autres pays européens. L'on peut certes déplorer que la France s'aligne sur d'autres modes d'organisation. Le modèle d'organisation retenu dans les autres pays me semble néanmoins à prendre en compte.

A plusieurs reprises, notre commission a souligné la nécessité de poursuivre cette enquête et l'importance d'une mise à disposition rapide de l'ensemble des données au bénéfice de la communauté des chercheurs. Les promoteurs de l'enquête savent que nous serons très vigilants à ce sujet. Il est important que le plus grand nombre d'organismes de recherche puissent travailler à partir des données collectées. Je voudrais d'ailleurs remercier les auteurs de la fiche qui nous est présentée, d'autant qu'elle nous permet de prendre connaissance du coût de l'enquête.

Enfin, compte tenu de l'importance des sujets évoqués et du débat qui peut avoir lieu concernant le positionnement de l'Insee, je propose à la commission que les remarques formulées cet après-midi à ce sujet soient transmises au comité du label afin qu'il en ait connaissance lorsqu'il examinera le projet d'enquête à proprement parler.

François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis

Comme vous le savez, les départements financent l'APA (aide personnalisée aux personnes âgées dépendantes), qui représente un coût considérable. Aussi avons-nous besoin de données relativement localisées. Aurons-nous la possibilité de suivre les résultats de l'enquête à une échelle assez fine (échelle régionale, urbaine, suburbaine) ?

Par ailleurs, dans notre département, anciennement industrialisé, l'âge de mortalité est très nettement inférieur à ce qu'il est dans les autres départements. Nous avons donc besoin d'indicateurs assez précis du point de vue du lien avec l'activité professionnelle.

Enfin, je voudrais souligner l'importance des migrations résidentielles des personnes âgées. Il ne s'agit pas seulement du transfert de personnes âgées vers des institutions mais aussi de déménagements hors de la région d'origine et de la région où l'on a travaillé. Ces éléments sont sans doute peu faciles à suivre. Avez-vous pris des dispositions de ce point de vue ?

Brigitte DORMONT, université Paris-Dauphine

SHARE permet de traiter des questions très importantes pour les politiques publiques, notamment le lien entre la santé et le travail. Des études ont déjà été réalisées, analysant notamment le lien entre l'aspiration à la retraite et la pénibilité du travail. Nous pourrions également analyser avec davantage de recul temporel l'impact de l'âge du passage à la retraite sur la santé.

Nous disposons en France d'un échantillon relativement important depuis la quatrième vague, avec près de 6 000 personnes. Même avec un tel échantillon, il est toutefois difficile de disposer d'un niveau de détail élevé à l'échelle infra-régionale. En revanche, la possibilité d'effectuer des comparaisons internationales présente un intérêt évident.

Nicolas BRIANT

Jusqu'à maintenant, nous disposons de 3 000 personnes dans l'échantillon. La quatrième vague a permis d'interroger environ 6 000 personnes. Il est impossible, cependant, de descendre au niveau départemental et il paraît difficile de ventiler les données au plan régional, avec moins de 500 personnes par région. Nous pouvons imaginer des partenariats avec des structures régionales qui financeraient des « sur-échantillons » dans certaines régions. J'ai entendu que l'ARS (Agence régionale de Santé) pourrait être intéressée en Pays de Loire ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où il existe d'importantes populations de personnes âgées. Pour l'heure, nous en sommes au montage global de l'enquête.

Jusqu'à la troisième vague, l'échantillon ne couvrait que sept régions françaises (Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais). Depuis la quatrième vague, l'ensemble du territoire métropolitain est couvert. Les déménagements d'une région à l'autre font donc partie du suivi de panel que nous allons effectuer. Il faut signaler que dès la quatrième vague, l'Insee poursuivait son travail sur sept régions, la collecte des données dans les autres régions étant confiée à un institut privé. Les personnes ayant déménagé vers une région nouvellement couverte ont été interrogées par cet institut privé.

Je voudrais confirmer que le fait que l'université Paris Dauphine prenne le relais de l'Insee ne changera rien à la mise à disposition des données, puisque celle-ci est effectuée au plan européen. Les données sont hébergées sur un serveur qui se trouve aux Pays-Bas. Toutes les personnes intéressées par les données peuvent les consulter après en avoir fait la demande. L'arrivée du LEGOS peut surtout introduire des changements au niveau français du point de vue de la mobilisation d'un réseau de chercheurs, qui peut être différente de ce que faisait l'Insee jusqu'à maintenant.

Françoise BOUYGARD

J'ai vu que le recueil des données était prévu de janvier à juillet 2013. A partir de quand la mise à disposition des données pourrait-elle intervenir ?

Nicolas BRIANT

Pour la quatrième vague, nous étions sur le terrain de janvier à août 2011 et les données seront disponibles en novembre 2012. Les données de la cinquième vague devraient donc être disponibles en octobre ou novembre 2014.

Françoise BOUYGARD

Je vous propose que nous transmettions les éléments de notre débat au comité du label et d'accorder l'avis d'opportunité à cette enquête.

b. Autre enquête déjà présentée à la formation Démographie et conditions de vie du 24 mai 2007

Enquête de Conjoncture Auprès des Ménages Mensuelle (CAMME)

Françoise BOUYGARD

L'enquête de Conjoncture Auprès des Ménages Mensuelle (CAMME) a fait l'objet d'un examen par la commission « Démographie et conditions de vie » le 24 mai 2007.

Michel DUEE

Le dispositif prévu est celui qui existait jusqu'à présent, avec une transmission des données à la Commission européenne et à la conjoncture, pour une publication mensuelle.

Françoise BOUYGARD

En l'absence de remarque, je vous propose que la commission exprime un avis d'opportunité favorable.

Enquête sur la performance énergétique de l'habitat

Sylvain MOREAU, chef du service de l'observation et des statistiques, ministère de l'environnement, du développement durable, du transport et du logement

Il s'agit ici de faire un point sur l'enquête Phebus (Performance de l'Habitat, Equipements, Besoins et Usages de l'énergie), qui a déjà recueilli un avis d'opportunité favorable au sein de la commission Environnement. Elle se substitue à une opération d'articulation avec l'enquête logement. Pour diverses raisons sur lesquelles je reviendrai, l'organisation que nous proposons est sensiblement différente.

L'enquête s'inscrit dans le contexte du Grenelle de l'environnement, au cours duquel des mesures devant permettre une forte réduction de la consommation d'énergie des ménages ont été prises, principalement dans le bâtiment et, dans une moindre mesure, dans le domaine des transports. L'enquête a pour objectif de fournir une photographie de la performance énergétique du parc de résidences principales et de permettre l'analyse de ces performances en les rapprochant des caractéristiques socio-économiques des ménages. Il s'agit aussi d'évaluer les déterminants de la consommation énergétique des ménages sous toutes ses formes (logement, transport, etc.). L'enquête doit enfin fournir une meilleure connaissance des ménages qui se trouvent dans une situation de précarité énergétique, c'est-à-dire soumis à de fortes contraintes du point de vue des dépenses d'énergie. Il s'agit notamment de mettre en évidence des indicateurs permettant de mieux caractériser ces ménages, ce qui s'avère difficile.

Nous envisageons la réalisation d'une enquête en deux volets, d'abord en face à face, afin de recueillir des données sur le ménage, le logement, les véhicules éventuellement utilisés, la présence ou non de transports en commun à proximité. Des questions auraient pour objet de recueillir la perception des ménages du point de vue du froid pendant l'hiver. Un autre volet consisterait en la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) par un technicien qualifié, ce qui permettrait de comparer la performance énergétique du logement avec la consommation du ménage.

Il existe déjà au sein du ministère une base de données comprenant les diagnostics de performance énergétique (lequel est obligatoire en cas de location ou de vente du logement). Il n'existe aucune possibilité de mettre en relation ces diagnostics avec les ménages concernés. De plus, les méthodes pour les réaliser ne sont pas homogènes. Il existe aussi l'enquête « logement » de l'Insee, dont les aspects relatifs aux transports sont toutefois absents. L'enquête que nous proposons serait plus détaillée concernant les caractéristiques du logement en termes d'équipement et de consommation énergétique. L'enquête « budget de famille » fournit des informations sur la consommation des ménages mais ne permet pas de mettre en évidence les dépenses contraintes telles que nous envisageons de les étudier.

L'échantillon portera sur 5 000 ménages. La collecte est prévue fin 2012 ou début 2013 et les résultats seraient disponibles fin 2013. L'enquête ne serait réalisée qu'en France métropolitaine, étant entendu que le problème de chauffage des logements ne se pose pas de la même manière en métropole et dans les DOM, où le questionnaire devrait être modifié de façon sensible si l'enquête y était étendue. Celle-ci permettra de distinguer, à travers ses résultats, les grandes régions climatiques du territoire métropolitain, en distinguant sans doute les territoires urbains, péri-urbains et ruraux. Elle devrait fournir des éléments de cadrage permettant ensuite de travailler sur la base des DPE, qu'il est envisageable de redresser afin de la rendre plus représentative de l'ensemble des logements. Nous pourrions ainsi calculer des évolutions annuelles. Il s'agit d'une opération assez innovante. Il existe aujourd'hui des enquêtes de grande ampleur conduites aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Dans ce second cas, l'enquête met l'accent de façon importante sur le problème de la précarité énergétique. Il s'agit là aussi d'une enquête assez onéreuse et les jalons que j'ai indiqués, sur le plan du calendrier, vous sont fournis à titre indicatif dans la mesure où tous les financements n'ont pas encore été obtenus à ce jour. Le questionnaire est pratiquement finalisé et devrait être examiné par le comité du label d'ici l'été ou à l'automne.

François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis

Le tissu urbain est constitué de logements extraordinairement divers à plusieurs égards (taille, ancienneté, mode de gestion, etc.). Je crains, de ce fait, qu'un échantillon de 5 000 logements ne soit pas suffisant. Les réflexions conduites par la fondation Abbé Pierre autour de la performance énergétique nous ont été présentées récemment, ce qui me conduit également à me demander s'il ne vaut pas mieux, parfois, avoir un peu froid dans un logement que de ne pas avoir de toit.

Sylvain MOREAU, ministère de l'environnement, du développement durable, du transport et du logement

Un nombre de 5 000 logements peut en effet sembler limité mais, selon les spécialistes de la question au sein du ministère, la variabilité des performances énergétiques n'est pas aussi grande qu'on

pourrait le penser et dépend beaucoup de la date de construction des immeubles. Curieusement, les performances énergétiques des logements construits avant 1945 sont relativement bonnes et peuvent être améliorées à peu de frais. Elles sont exécrables pour les logements construits entre 1945 et 1980 et de nouveau plus satisfaisantes dans les logements construits après 1980.

Les indicateurs de précarité énergétique disponibles actuellement permettent d'estimer la part des dépenses d'énergie dans les revenus des ménages (plus de 10 %). Or il semble, à la lumière notamment des travaux conduits au Royaume-Uni, qu'une proportion significative des ménages consacre moins de 10 % de ses revenus à l'énergie mais se trouve néanmoins dans une situation de précarité énergétique et doit notamment faire face au froid pendant l'hiver. A titre d'illustration, l'enquête conduite au Royaume-Uni présente un coût annuel de 7 millions d'euros. Elle constitue néanmoins une priorité du gouvernement car celui-ci considère que le manque de connaissances sur la situation de précarité énergétique des ménages soumis au froid durant l'hiver occasionne des frais, sur le plan des dépenses de santé, dix à cent fois plus importants. Nous n'avons qu'une très faible connaissance de ce type de phénomène en France et il me paraît important d'obtenir des informations à ce sujet.

III. L'EVOLUTION DU QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

1. Le point sur les travaux du groupe de travail

Pascal OGER, directeur de l'Insee Rhône-Alpes

J'interviens ici en tant que co-rapporteur du groupe de travail avec François Clanché, responsable du département Démographie à l'Insee. Le sénateur Frécon et Chantal Cases, qui président le groupe de travail, n'ont pu être présents cet après-midi et m'ont demandé de vous présenter l'avancement des travaux du groupe.

Le questionnaire du recensement a dix ans et les demandes ont changé. En outre, durant cette période, les sources de données localisées se sont beaucoup améliorées, ce qui peut offrir des pistes d'amélioration du questionnaire. Il existe aussi de nombreuses bonnes raisons, sur lesquelles je reviendrai, de ne pas modifier le questionnaire du recensement.

Le groupe s'est réuni à neuf reprises depuis le mois de juin 2011. Ses travaux ont porté sur les thèmes suivants :

- les familles ;
- la multi-résidence ;
- l'emploi et l'activité ;
- le parc de logements ;
- les origines géographiques ;
- la mobilité résidentielle ;
- la santé et la dépendance ;
- la formation et les qualifications ;
- les mobilités et les déplacements.

Il reste à travailler sur la question des DOM. Chaque séance a débuté par une présentation par Patrick Festy, de l'Ined, de l'état de l'art dans les autres pays européens sur les thèmes évoqués, ce qui était très intéressant. Cette présentation a mis en lumière une grande convergence dans les thèmes évoqués et les concepts mais aussi une grande variété dans la profondeur avec laquelle les thèmes sont étudiés, la France apparaissant toujours, et de très loin, comme renseignant le plus petit questionnaire sur les différents thèmes abordés.

Tous les documents et comptes rendus d'audition se trouvent sur le site du Cnis. Vous constaterez que, dans l'ensemble, les personnes consultées ont bien respecté les contraintes que stipulait le mandat quant aux évolutions possibles. Il existe d'abord une contrainte de taille : le mandat précise que le questionnaire devra tenir sur un feuillet recto-verso par personne (avec quatre pages pour le logement). Chaque question supplémentaire doit donc s'accompagner du retrait d'une autre question.

Il existe là une contrainte forte, qui explique que nous nous apprêtons à proposer un faible nombre d'ajouts, contrairement à ce que nous espérons. Une autre contrainte porte sur l'acceptabilité. Le taux de réponse est très satisfaisant actuellement et il est hors de question de mettre en péril ce taux de réponse, ce qui plaide pour la simplicité des questions posées. Une dernière contrainte est liée à la nouvelle méthode du recensement : les résultats statistiques résultent du cumul de cinq enquêtes successives. En conséquence, une modification importante, à travers une nouvelle question ou une question fortement modifiée, ne permettra de disposer d'aucune information à ce sujet pendant cinq ans. Il faut en avoir conscience.

Nous allons néanmoins proposer des modifications, dont il faudra ensuite étudier la faisabilité. Il est trop tôt pour lister celles qui porteront sur des éléments de détail (réorganisations, changements de libellé ou modifications marginales de questions). Elles s'efforceront de préserver la continuité statistique. Les personnes auditées ont beaucoup insisté sur ce point, soulignant les nuisances que créent les ruptures de série. Je crois que tous les statisticiens sont d'accord avec cette préconisation. Le groupe proposera l'ajout de questions sur deux sujets, ce qui introduira une évolution assez forte au regard des questionnaires antérieurs. Le premier est le confort du logement, en incluant la dimension de performance énergétique du logement. Nous verrons comment formuler cette question. Nous avons l'exemple d'enquêtes étrangères dans lesquelles il est demandé aux personnes interrogées si des travaux leur paraissent nécessaires dans leur logement sur tel ou tel thème. Il semble qu'il s'agisse d'une façon efficace d'aborder cette question. Il existe de nombreuses demandes locales à ce sujet et il semble qu'il existe une forte variabilité locale compte tenu de l'histoire du parc de logements. En outre, il n'existe pas de source alternative. Le deuxième thème devant faire l'objet d'ajouts aurait trait à la santé et au handicap. Il existe peu de sources localisées et, là aussi, la variabilité locale importante des données disponibles à ce sujet semblent justifier un tel ajout. Il s'agirait d'ajouter une ou deux questions sur chacun de ces thèmes et ces questions seraient subjectives, à la différence de la majorité des questions posées dans un questionnaire de recensement. Le « mini-module » européen sur la santé offre une assise sur laquelle s'appuyer. Il s'agirait néanmoins d'une évolution importante du questionnaire.

D'autres thèmes donneront lieu probablement à des propositions d'évolutions, à commencer par les liens au sein du ménage. Il existe de fortes attentes à ce sujet, afin de mieux apprécier notamment les situations de multi-résidence et des situations familiales plus complexes qu'auparavant. En revanche, après des débats importants, nous proposerons sans doute de ne pas faire évoluer le dispositif du point de vue de la codification de la PCS liée au recensement. Ce thème avait déjà été abordé au début des années 2000 à propos du questionnaire actuel. La codification de la PCS occupe une place importante du questionnaire individuel.

Par ailleurs, les DADS grand format disposent désormais de la PCS à quatre chiffres, ce qui constitue une source alternative, localisée et exhaustive permettant de disposer de cette information sans le recensement. Cette source alternative est cependant très récente. Nous en disposons depuis 2011 et elle a été très peu expertisée. Nous attendons par conséquent de disposer d'une expérience plus importante à ce sujet. En outre, la PCS est très structurante dans les analyses socio-démographiques réalisées à partir du recensement, en termes de dimension. L'intérêt du nouveau recensement réside dans le croisement de multiples dimensions. Ne plus disposer de la PCS serait manifestement ressenti comme un séisme par certains chercheurs. Il faudra donc réfléchir à cette éventualité avant de l'envisager sérieusement. Nous proposerons également de très peu modifier le questionnaire du point de vue de l'origine géographique dans les questions posées.

Nous formulerons, en conclusion, des préconisations relatives à la diffusion et à la mise à disposition des données localisées provenant d'autres sources. Nous avons eu la satisfaction d'entendre des utilisateurs se féliciter de la diffusion actuelle du recensement. Ils nous ont dit avec beaucoup de force qu'il ne faudrait pas proposer des sources alternatives sans avoir la certitude qu'elles seront aussi bien diffusées que le recensement, notamment en ce qui concerne le fichier « détail » anonymisé. Je pense notamment aux DADS et aux fichiers de l'éducation nationale, qui sont très riches mais peu faciles d'accès pour les chercheurs. Je pense que nous conclurons notre rapport en réinsérant l'utilisation locale du recensement dans l'ensemble de l'utilisation qui est faite des données localisées et en préconisant une amélioration de l'ensemble du paysage de diffusion des données localisées.

2. Débat

Bernard SUJOBERT, CGT

L'exposé présenté revient sur les points sur lesquels la CGT, notamment, était déjà intervenue, en particulier sur le thème des origines. Je fais également référence à l'audition que vous avez faite récemment, pour laquelle une note qui se trouve sur le site du Cnis a été élaborée, ce qui est extrêmement intéressant. J'ai vu la contribution tout à fait intéressante du conseil général de Seine-Saint-Denis. Je voudrais néanmoins formuler une remarque à propos de la méthode de travail du groupe : une succession d'auditions ne constitue pas un débat contradictoire. Il faudra que le Cnis organise cette concertation d'une façon ou d'une autre afin de savoir comment les positions des uns et des autres interagissent. Il n'y a pas lieu d'organiser une grand-messe mais il faudra qu'un tel lieu existe. Nous comprenons que les délais aient pu imposer certaines modalités. Il ne faudrait pas, toutefois, que la méthode de travail expérimentée pour ce groupe soit généralisée.

Françoise BOUYGARD

Notre commission se veut ce lieu d'échange et de débat. Le Bureau du Cnis discutera également du rapport et de l'évolution du questionnaire.

Pierre AUDIBERT, secrétaire général du Cnis

Les résultats des travaux seront présentés à la commission nationale d'évaluation du recensement de la population le 10 mai, à la commission « territoires » du Cnis le 30 mai et au Bureau du Cnis le 2 juillet. Nous pouvons donc considérer que toutes les conditions de la concertation collective et du débat sont réunies.

Laure PITROU, ministère de l'écologie

Est-il prévu de supprimer certaines questions dans le questionnaire ?

Pascal OGER, Insee

Nous devons effectivement supprimer certaines questions si nous souhaitons en ajouter d'autres. Nous avons estimé possible de regrouper certaines questions, ce qui permettrait de gagner de la place.

Nous avons aussi identifié des questions pour lesquelles il semble exister une très faible demande. Je pense à la question relative aux emplacements de stationnement (question 13 de la page n°4 du questionnaire « logement » : « disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ? »). Nous n'avons identifié aucune utilisation concrète de cette donnée justifiant le maintien de cette question dans le questionnaire. Nous proposerons sans doute de supprimer également la question relative à la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises. Nous conserverons bien sûr la question relative au pays de naissance et les caractéristiques permettant de qualifier la situation de personne immigrée, au sens donné par le Haut Conseil à l'intégration. Mais la nationalité à la naissance elle-même est très peu demandée. Plusieurs questions relatives à la profession pourraient sans doute être regroupées afin de gagner un peu de place (profession des salariés, profession des non-salariés, ancienne profession). Une autre suggestion consisterait à réorganiser le questionnaire de façon à connaître le mode de transport entre le domicile et le lieu d'étude en même temps que le mode de transport entre le domicile et le travail. Cette modification nécessiterait de déplacer cette question. Cette donnée serait intéressante puisque le transport utilisé entre le domicile et le lieu de travail ne représente que 27 % des déplacements. On nous demande de distinguer, parmi les deux-roues, les vélos et les deux-roues motorisés.

Nous travaillerons sur les deux questions « vivez-vous en couple ? » et « quel est l'état matrimonial légal ? ». L'objectif est de savoir si les personnes vivent en couple et, si oui, selon quelles modalités de vie en couple. L'état matrimonial légal, en tant que tel, n'intéresse pas grand-monde. Nous allons travailler sur les diplômes de façon à nous rapprocher de la nomenclature internationale des diplômes. Enfin, nous chercherons à préciser la situation de l'alternance.

Sylvain MOREAU, ministère de l'environnement, du développement durable, du transport et du logement

Quand aurons-nous une vision du futur questionnaire ?

Pascal OGER, Insee

Le rapport sera publié au cours de l'été. Nous proposerons ensuite des modifications qui nécessiteront un travail avant d'élaborer un nouveau questionnaire. Nous souhaitons également réfléchir aux pages 2 et 3 du questionnaire « logement » afin de mieux identifier les liens de parenté entre les personnes constituant un ménage.

Fabrice LENGART

Effectivement, tout ne sera pas « bouclé » en juillet. Pour permettre les changements envisagés, il faut aussi vérifier que les données émanant des DDASS et du ministère de l'éducation nationale peuvent être obtenues avec le niveau de détail souhaité, ce qui nécessitera un peu de travail. Il y aura donc encore du travail après la publication du rapport mois de juillet.

Martin CLEMENT, chargé de mission études et recherches auprès du Défenseur des droits

Vous avez évoqué un faible nombre de modifications concernant les origines géographiques. Les indications que vous avez fournies concernant la nationalité résumant-elles les modifications envisagées à ce sujet ?

Pascal OGER, Insee

Je vous le confirme.

Martin CLEMENT, chargé de mission études et recherches auprès du Défenseur des droits

Par ailleurs, les associations LGBT nous interpellent quant à la possibilité de faire figurer le PACS dans le questionnaire. Est-ce envisagé, sachant qu'il existe des sources alternatives permettant d'obtenir des informations à ce sujet ?

Pascal OGER, Insee

Nous souhaitons fusionner les questions 7 et 8 et il serait demandé aux personnes vivant en couple de préciser leur situation de ce point de vue (marié, PACS). Il existe une très forte demande à ce sujet.

3. Proposition d'avis

Dalila VIENNE, Secrétariat du Cnis

Je vous soumetts le projet d'avis suivant : *« Le Conseil salue l'importante concertation réalisée par le groupe de travail sur la rénovation du questionnaire du recensement de la population. Il se déclare particulièrement favorable à la prise en compte des questionnements sur la qualité des logements et sur la santé. Il approuve la perspective d'un état des lieux plus général sur la diffusion des données locales ».*

Bernard SUJOBERT, CGT

Lors de l'audition qui a eu lieu récemment, nous avons souligné que les questions relatives à la santé risquaient de poser un problème d'acceptabilité. J'ai cru comprendre que cette question serait examinée d'un peu plus près.

Françoise BOUYGARD

Je comprends le sens de votre remarque. Faut-il pour autant modifier le texte de l'avis ?

Pascal OGER, Insee

Nous sommes attentifs à cette question. Il existe tout de même une grande expérience en France et en Europe du point de vue des questions portant sur la santé.

Françoise BOUYGARD

Par ailleurs, la dernière phrase de l'avis me semble importante. Nous soulevons sur chaque sujet la question de la diffusion des données locales et il est souhaitable que l'avis souligne cette préoccupation.

Joël CREUSAT, ministère de la justice

La rédaction de la dernière phrase ne me paraît pas tout à fait conforme à l'approche du groupe de travail, d'après ce que j'en ai compris.

Peut-être pourrions-nous indiquer : « il approuve l'idée d'une mise en perspective des données du recensement avec la diffusion générale des données locales ». Il ne s'agit pas de dresser un état des lieux général de la diffusion des données locales.

Pascal OGER, Insee

Il n'entre évidemment pas dans notre mandat de dresser un état des lieux des données locales. Il s'agit plutôt d'une mise en perspective en effet.

Françoise BOUYGARD

Si je comprends bien, le rapport, au-delà de ces travaux, et au vu de l'expérience qu'il tire de la mise à disposition des données localisées du recensement, insiste sur la diffusion d'autres données localisées.

Pierre AUDIBERT

En d'autres termes, il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre.

Joël CREUSAT, ministère de la justice

Tel était effectivement le sens de mon intervention.

Dalila VIENNE, Secrétariat du Cnis

Je vous sou mets le projet d'avis ainsi modifié : *« Le Conseil salue l'importante concertation réalisée par le groupe de travail sur la rénovation du questionnaire du recensement de la population. Il se déclare particulièrement favorable à la prise en compte de questionnements sur la qualité des logements et sur la santé. Il approuve la mise en perspective de la diffusion des données du recensement dans le cadre de la diffusion des autres données localisées ».*

Le projet d'avis est approuvé.

IV. L'OBSERVATION DES PRATIQUES CULTURELLES**1. Approche statistique européenne de la culture****Valérie DEROIN, ministère de la culture et de la communication, DEPS**

Un ESSnet (European Statistical System Network) portant sur la culture s'est déroulé entre 2009 et 2011. Les documents d'Eurostat et les documents de synthèse que j'ai établis sont accessibles sur le site du Cnis. Cet ESSnet a été coordonné par le ministère de la Culture sous la direction de la division F5 « éducation, santé et protection sociale » (anciennement « sciences, éducation et culture »)

d'Eurostat. Le groupe se composait de quatre *task forces*, dont l'une, relative à la définition d'un cadre d'observation de la culture, était pilotée par la France. Trois autres thématiques ont été retenues par les Etats membres présents en 2008 concernant le financement et les dépenses, les secteurs culturels et l'emploi et enfin les pratiques culturelles.

L'ESSnet avait pour objectif d'améliorer les méthodologies existantes, après des travaux antérieurs conduits principalement entre 1995 et 2004. Des changements d'outils et l'apparition du numérique rendaient nécessaire la production de données à jour, tout en maintenant l'objectif de production de données comparables. Un autre objectif visait à produire des indicateurs opérationnels. Il s'agissait par ailleurs de partager les expériences nationales, dans un contexte de demande croissante, notamment à l'initiative de l'économie sociale ou sous l'angle de la contribution de la culture au développement local. Ces aspects ont été examinés dans les différentes *task forces*.

Mon propos se concentrera ici sur le travail du premier groupe, piloté par le DEPS, portant sur le champ et les définitions de la culture.

Le premier groupe comportait 17 pays dont 15 Etats membres. Nous avons décidé de partir sur la base du champ précédent, mis en place en 2000 et en prenant en considération le nouveau champ défini par l'UNESCO en 2009. L'objectif était de définir un champ opérationnel et comparable. Si cet objectif semble simple de réalisation, il était beaucoup moins évident d'aboutir à un consensus sur des éléments concrets.

Trois conditions devaient être réunies pour produire des éléments comparables :

- l'existence d'un champ homogène ;
- l'existence d'outils techniques de mesure ;
- l'existence de sources statistiques.

La méthode suivie a d'abord consisté à recenser les activités culturelles retenues dans le champ en vue de proposer des définitions communes basées sur des critères définis en partenariat avec le groupe 1 et avec l'ensemble des Etats membres, consultés par divers moyens (messagerie, réseau, etc.). Après repérage des activités théoriques, nous avons précisé le champ statistique en utilisant un code, lequel se rapporte au rang culturel affecté à des activités culturelles, afin de produire des estimations au niveau de chaque pays avant d'aboutir à un agrégat européen commun.

Trois schémas illustrent la diversité et la complexité de l'approche du champ culturel. Des travaux conduits en Grande-Bretagne autour de la notion d'industrie créative et de créativité ont constitué la base pour proposer un des schémas illustrant la diversité et la complexité du champ de la culture. Au centre de ce schéma se trouvent les industries dites créatives et les beaux-arts, les domaines plus éloignés du centre étant les secteurs moins directement liés aux secteurs culturels traditionnels. Le deuxième schéma retenu, proposé par la CNUCED, a une portée plus générale, centrée sur la notion d'impact de la culture sur l'économie. Le troisième schéma, proposé en 2009 par l'UNESCO, présente aussi une approche assez large compte tenu notamment de la nécessité d'englober une approche de la culture ayant cours dans de nombreux pays dont l'économie repose sur des secteurs très différents (voir les traditions orales de pays africains, l'importance de l'artisanat dans certains pays d'Europe, etc.).

Le schéma finalement proposé par la *task force* pour délimiter le champ de la culture, que nous avons surnommé le « mandala » entre nous, identifie 10 domaines culturels (bibliothèques, archives, patrimoine, architecture, artisanat d'art, arts visuels, publicité, spectacle vivant, audiovisuel, livres et presse). Au centre du schéma sont représentées six fonctions : la création, la production, la diffusion, la préservation, l'éducation et l'administration. Ce schéma permet de construire, à la croisée des domaines et des fonctions, les activités culturelles théoriques retenues et leur mise en correspondance avec des activités culturelles statistiques. Deux activités ont été ajoutées par rapport au champ retenu précédemment en 2000 : la publicité et l'artisanat d'art. Une fonction y a également été ajoutée : la fonction d'administration. Les domaines sont ainsi posés à un niveau équivalent dans le cercle, il n'existe pas de hiérarchie entre les domaines culturels, contrairement par exemple au schéma des industries créatives évoqué précédemment, qui place certains domaines au centre du cercle et d'autres dans sa périphérie. A titre d'exemple, les bibliothèques sont placées au même niveau que la publicité. Par contre, la création a été placée au centre du schéma : c'est sur elle que se construit le système. Toute activité culturelle nécessite en effet une création originelle. Ce constat vaut

également pour toute activité patrimoniale, qui ne peut voir le jour qu'ultérieurement à une création. Au titre de la publicité, seule la création est retenue, à l'exclusion des activités mercatiques.

Nous retenons ainsi un ensemble de dix domaines qui serviraient à produire des données communes pour l'ensemble de l'Europe. Cela n'empêcherait pas de proposer des spécificités nationales, par exemple au titre des activités annexes ou liées. Il nous a par exemple été demandé d'ajouter la fabrication et l'imprimerie. Ces activités, importantes dans certains Etats membres pour identifier un cycle économique complet, ont été retenues au titre des activités connexes. Nous avons ajouté la définition d'un élément de dimension, qui repose sur l'ensemble des domaines et vient en parallèle aux fonctions. Nous avons ainsi souhaité montrer qu'une pratique se mesure au travers d'un autre type d'activité et non au travers des fonctions plus économiques (pratique amateur, pratique de participation sociale ou en tant que sortie culturelle).

Une autre dimension concerne l'emploi et la troisième a trait aux dépenses et au financement (public ou privé) de la culture. Ce nouveau schéma s'insère parfaitement dans celui de l'UNESCO, en étant un peu plus restreint. Il ne contient pas les activités rattachées au patrimoine naturel, les logiciels et les télécoms ni ce qui a trait aux sports et loisirs.

A partir du champ ainsi délimité, nous avons défini les activités statistiques. Les principales nomenclatures utilisées sont les plus classiques, du moins pour les sources économiques. Il s'agit de la NACE, dont nous avons retenu 29 classes (4 positions) dont 22 dites entièrement culturelles. L'activité d'architecture, par exemple, recouvre des activités de création architecturale mais aussi des activités d'ingénierie qui ne sont pas retenues. La classe d'architecture n'est donc pas considérée comme une activité entièrement culturelle. Seulement six groupes NACE à 3 positions sont entièrement culturels : à ce niveau d'agrégation nous « perdons » les secteurs de l'édition, du patrimoine, de l'architecture et de la photographie. S'agissant des divisions NACE à deux positions, seuls l'audiovisuel, le spectacle vivant et les arts créatifs demeurent entièrement culturels.

Nous avons ensuite établi un inventaire des sources européennes existantes dans la mesure où il n'était pas question d'alourdir la charge de collecte en créant des sources spécifiques. En ce qui concerne les sources économiques, les enquêtes SBS et STS, l'enquête « emploi » et la source relative au commerce extérieur (Comext) ont été étudiées. Il apparaît que le champ culturel est faiblement couvert par ces différentes sources, qui couvrent mal, en outre, le secteur non marchand. De plus, le niveau agrégé des secteurs ne permet pas de repérer suffisamment finement les activités culturelles. A titre d'illustration, onze pays transmettent à Eurostat des données en NACE 3 positions pour l'enquête SBS, ce qui se traduit par la perte de données concernant par exemple la photographie ou l'architecture. Deux domaines sont bien couverts par les sources européennes : le livre et la presse d'une part, l'audiovisuel d'autre part.

S'agissant des autres dimensions (emploi, financement, pratiques), les inventaires ont porté sur des sources européennes et des enquêtes nationales. L'utilisation de ces dernières à des fins de comparaisons au plan européen paraît difficile, pour des raisons de méthodologie et d'hétérogénéité des données. Les sources européennes sont diverses (budget des familles, enquête « emploi », SRCV, Eurobaromètre, enquête européenne sociale, enquête « emploi du temps », TIC). Là aussi, toutefois, la couverture des dimensions culturelles reste à améliorer, tant en termes de standards que du point de vue des nomenclatures. Une harmonisation en amont apparaît souhaitable, telle qu'elle a été réalisée dans l'Eurobaromètre et l'enquête TIC, qui ont donné lieu à un travail commun sur les libellés des questions.

Les recommandations du groupe visent d'abord la reconnaissance du champ de la culture, qui passe par une représentation de ce champ par Eurostat. Le champ a été présenté au sein de plusieurs instances, notamment en Conseil des ministres, où des avis positifs ont été recueillis. Les Etats membres y ont indiqué souhaité s'impliquer dans la production de données basées sur ce champ commun. La reconnaissance de celui-ci dans les Etats membres requiert également un partenariat entre les institutions concernées (ministères de la Culture et INS, suivant les pays). Le groupe a demandé à Eurostat qu'il soit possible de produire des données, au niveau « NACE 3 positions » sur le spectacle vivant puisque ce secteur est entièrement culturel à ce niveau. En France, nous avons ajouté dans l'enquête Esa les 3 classes Naf rattachées au secteur culturel du spectacle vivant.

Les travaux souhaités à court terme portent sur la matrice d'emploi qui nécessite une mise à jour en prenant en compte les nouvelles nomenclatures d'activité ou d'emploi. Une harmonisation des méthodologies apparaît également nécessaire.

En outre, l'un des experts de l'ESSnet doit participer au groupe évoqué tout à l'heure par Michel Duée (*task force* SILC/SRCV) afin de mettre en œuvre une harmonisation du libellé des questions. Le premier atelier sera lancé prochainement par Eurostat en ce qui concerne l'emploi, avec la mise en place de la matrice évoquée.

Enfin, à titre d'illustration, deux graphiques issus du *pocket book* sur les statistiques culturelles 2011 mettent en relief les données relatives au chiffre d'affaires d'activités culturelles et aux fréquentations des salles de cinéma.

Françoise BOUYGARD

Je trouve très intéressant de prendre ainsi connaissance des travaux de conceptualisation de la statistique culturelle au plan européen. Cela nous conduit à demander à Olivier Donnat d'évoquer ce que sont les pratiques culturelles à l'ère du numérique.

2. La diversité des pratiques culturelles

Olivier DONNAT, ministère de la culture et de la communication, DEPS

Je présenterai ici l'enquête « pratiques culturelles » conduite par le ministère de la Culture depuis le début des années 70, en mettant en perspective les problèmes nouveaux que fait surgir le développement du numérique, dans la perspective d'une reconduction de cette enquête au cours des années qui viennent.

La première édition de l'enquête « pratiques culturelles » a été conduite en 1973. Elle a été reconduite, depuis lors, à quatre reprises (1981, 1988, 1997, 2008). Il s'agit d'une enquête nationale portant sur la population métropolitaine âgée de 15 ans et plus. Il est donc erroné de parler de l'enquête portant sur les « pratiques culturelles des Français », contrairement à une expression qui a cours. L'enquête est réalisée selon la méthode des quotas, sur la base d'un tirage aléatoire des points de chute parmi les communes de plus de 10 000 habitants. L'enquête se déroule en face à face puisque nous avons tenu à conserver la méthode employée lors de la première édition de l'enquête, par souci de comparabilité.

Il convient de dire un mot du contexte dans lequel est née cette enquête, qui est rappelé sur le site dédié « www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr ». La première édition n'a pas été lancée à l'initiative du ministère de la culture mais à l'initiative du commissariat général au Plan, au sein duquel une mission « culture » avait été créée. Elle avait fait le constat de données très lacunaires concernant la fréquentation des établissements culturels et la consommation de produits culturels. Il existait l'enquête réalisée par Pierre Bourdieu au cours des années 60 concernant la fréquentation des musées et l'enquête « loisirs » réalisée par l'Insee en 1967. L'enquête sur les pratiques culturelles a vu le jour quelques années après les événements de mai 1968, alors que l'idée de « nouvelle société » était défendue par Jacques Chaban-Delmas et que la nécessité de prendre en compte de nouveaux besoins sociaux était de plus en plus largement reconnue. C'est ce qui explique que la « contre-culture », par exemple, ait été prise en compte dès la première édition de l'enquête. Il s'agit donc d'une enquête embrassant une perspective très large, qui s'efforce de concilier, d'une certaine manière, l'approche de Bourdieu (qui s'intéresse à la culture au sens strict) et celle de Joffre Dumazedier, qui défendait une conception beaucoup plus large de la culture, dans le cadre d'une sociologie des loisirs.

Le questionnaire, qui a relativement peu évolué au fil du temps, débute par des questions très générales sur les loisirs, puis aborde les différents médias (radio, télévision, presse) ainsi que des pratiques telles que la lecture de livres ou l'écoute de musique. Il passe en revue la question de la fréquentation d'équipements culturels de toutes sortes (bibliothèques, théâtres, musées, monuments historiques, etc.) puis se termine par une série de questions sur les pratiques amateurs. L'entretien dure en moyenne plus d'une heure. Il s'agit de répondre par oui ou par non et de fournir une indication de fréquence. L'enquête s'efforce également d'apprécier les contenus, en approchant par exemple le

genre de films vus au cinéma ou le genre de musique écoutée. Globalement, le questionnaire est structuré par média et par support. Les différents médias et supports sont successivement passés en revue. Les questions relatives à la musique étaient ainsi introduites par une question portant sur les disques possédés et celles sur la lecture par une question portant sur les livres possédés, afin de limiter les biais de « sur-déclaration » fréquemment constatés s'agissant de pratiques socialement valorisées.

L'enquête pose un certain nombre de difficultés, à commencer par le mode déclaratif. La sociologie montre que les effets de légitimité, dans le domaine culturel, posent des difficultés particulières, notamment quand il s'agit de comparer des données produites à plusieurs décennies de distance, puisque nous n'avons jamais les moyens de faire la part de l'évolution des comportements réels et de l'évolution des représentations qui peuvent motiver les données déclarées.

Le meilleur exemple de cette difficulté est fourni par la lecture de livres, qui fait l'objet d'une baisse régulière et relativement massive depuis les années 1970. Sans doute la diminution qui apparaît dans les enquêtes renvoie-t-elle à la fois à une diminution réelle des pratiques et à une moindre légitimité de cette activité, ce qui se traduirait par des déclarations plus conformes aux pratiques.

Une autre difficulté consiste à définir objectivement la plupart des activités. Un colloque pourrait être organisé afin de savoir ce que signifie « lire un livre ». Daniel Verger avait réalisé une enquête méthodologique complémentaire au module « participation culturelle et sportive » de l'enquête EPCV de 2003, tant ses doutes étaient grands sur la compréhension de certaines questions du fait de la polysémie des termes utilisés. Nous voyons en effet que de nombreuses activités, dans ce champ, sont comprises de différentes façons suivant les individus ou en fonction du contexte d'interrogation. Une troisième difficulté a trait aux genres et aux contenus, *a fortiori* dans une perspective diachronique. Le mot « rock » n'existait pas, par exemple, en 1973 : on parlait alors de « pop music ».

A toutes ces difficultés structurelles s'ajoutent des difficultés liées spécifiquement au numérique. Nous avons déjà eu à les aborder lors de la précédente édition, en 2008, que j'ai qualifiée d'enquête d'entre-deux, dans la mesure où nous devons tenir compte de nouvelles pratiques liées au numérique alors que l'offre, dans ce domaine, n'était pas stabilisée. Nous n'avons d'autre choix que de prendre en compte ces nouvelles pratiques et d'une certaine manière, l'enquête lancée en 2008 était la première de l'ère numérique. Il fallait penser aux sociologues de 2030 ou 2040, qui seront soucieux de disposer de données. L'enquête de 2008 a eu à résoudre deux difficultés principales. La première a trait au projet d'introduction de nouvelles questions sur le numérique, qui devait se payer de la suppression d'autres questions : nous avions abouti à une liste de 24 activités liées au numérique, ce qui supposait de supprimer de nombreuses autres questions. Par ailleurs, nous devons supprimer des questions dont la formulation avait très peu évolué depuis les années 70. Une question était par exemple formulée de la façon suivante : « selon quelle fréquence regardez-vous la télévision ? ». Chacun comprenait que la question visait à mesurer la fréquence d'une pratique consistant à regarder en direct un programme sur un écran de télévision. Désormais, nous devons tenir compte de la possibilité de suivre des programmes en différé ou sur d'autres supports. De la même façon, une question demandait au répondant à quelle fréquence il lisait un quotidien. Compte tenu de l'apparition de quotidiens distribués gratuitement, nous avons précisé en 2008 que la question se rapporte à la lecture d'un quotidien payant. Il fallait également préciser la façon de tenir compte de la lecture de quotidiens ou d'articles de presse sur écran. Des questions portant sur le « capital culturel objectif » (nombre de livres ou de disques possédés, par exemple) n'avaient plus grand sens, du fait notamment de la possibilité d'écoute en *streaming*. Nous les avons supprimées, ce qui modifiait quelque peu la nature du questionnement, rendant plus difficile la comparaison de différentes éditions de l'enquête.

Ces difficultés qui ont été –me semble-t-il - surmontées en 2008 posent des problèmes d'une autre ampleur dans la perspective de la reconduction de l'enquête en 2013 ou 2015. Nous sommes confrontés au dilemme traditionnel des enquêtes barométriques compte tenu de deux impératifs : sauver une série existante (qui est très riche) et prendre en compte les nouveaux moyens d'accès à la culture. D'une certaine manière, la dématérialisation généralisée des contenus à laquelle nous assistons déstructure le questionnaire, lequel était basé sur les médias ou les supports. Idéalement, il conviendrait d'adopter désormais une approche basée sur les contenus et non sur les supports. Il s'agirait par exemple de demander aux personnes interrogées de quelle façon elles s'informent (plutôt que de leur demander à quelle fréquence elles lisent des quotidiens) et dans quel contexte elles

écoutent de la musique (plutôt que de leur demander selon quelle fréquence elles écoutent les disques qu'elles possèdent).

Trois grandes séries de problèmes se profilent ainsi.

- **La désynchronisation des usages**

La possibilité de stocker la culture de « flux » offre désormais de multiples possibilités (enregistrement, écoute ou visionnage en différé, écoute ou visionnage partiel, etc.) qui transforment les usages. En outre, ces contenus sont désormais accessibles sur des appareils nomades. Le clivage entre les pratiques domestiques (lesquelles dépendaient notamment de l'équipement des ménages) et les pratiques de sortie se trouve fortement complexifié par les usages nomades.

- **L'hybridation des pratiques numériques**

L'utilisation d'écrans mêle des contenus très différents, par exemple des contenus culturels jouxtant des contenus de pure distraction. Les écrans mêlent également des images, des sons et du texte, remettant en cause une distinction forte entre différents contenus. La simple consultation du site du quotidien *Le Monde* invite par exemple l'internaute à visionner des vidéos. De la même façon, les émissions de radio sont de plus en plus souvent filmées et regardées sur un ordinateur ou même un téléphone. Faut-il pour autant introduire une nouvelle pratique qui serait « regarder la radio » ?

- **La multi-activité**

De plus en plus, nous faisons plusieurs choses en même temps car les outils technologiques dont nous disposons le permettent, voire l'encouragent. Si l'enquête « emploi du temps » a toujours distingué activité secondaire et activité principale, l'exception est devenue la règle. Selon une enquête menée récemment au Canada, la plupart des adolescents mènent en fin d'après-midi trois, quatre, voire cinq activités en même temps devant leur écran. Ce constat pose un double problème, pour le répondant : comment celui-ci peut-il rendre compte des activités qu'il mène simultanément ?

Chacun mesure les risques que présenterait un alourdissement du questionnaire en « raffinant » l'approche et le libellé des questions ou en alourdissant considérablement les recommandations faites aux enquêteurs, avec les effets pervers qui pourraient en résulter. Une réflexion doit donc être menée auprès des chercheurs afin de préciser la façon dont les usages numériques peuvent être appréhendés de manière simple. Cette réflexion oblige aussi le ministère de la culture à préciser les contenus culturels liés au numérique ou les types d'usage qui l'intéressent en priorité. Enfin, une interrogation se fait jour à propos du dispositif d'enquête : celui-ci doit-il maintenir en son cœur l'entretien en face à face ou d'autres modes d'enquête complémentaires doivent-ils être imaginés ? Aux Etats-Unis a par exemple été conçue une enquête relative aux pratiques culturelles comprenant un tronc commun et six ou sept modules, adossés à des sous-échantillons. Une articulation pourrait aussi être recherchée entre une interrogation en face à face et un recueil d'informations en ligne auprès des mêmes personnes.

3. Les enjeux – Introduction à la discussion

Philippe COULANGEON, Sciences Po

Je m'exprimerai principalement ici en tant qu'utilisateur de données relatives au secteur de la culture et aux pratiques culturelles. Les enjeux ayant trait à la constitution de statistiques européennes dans le domaine de la culture me semblent avoir trait à des connaissances générales d'intérêt public mais aussi à la conduite des politiques publiques. Si l'on suit les conclusions du réseau EssNet évoqué par Valérie Deroin, ces enjeux sont principalement de trois ordres.

En premier lieu, il existe un enjeu de connaissance sectorielle et de délimitation du secteur culturel ou encore d'harmonisation des informations existantes, dans un domaine où le poids des spécificités nationales rend la tâche particulièrement ardue. Tel est le cas lorsqu'on s'intéresse à l'économie du secteur culturel mais aussi si l'on se penche sur les pratiques culturelles. Les quelques enquêtes existant à ce propos (notamment les Eurobaromètres) montrent à quel point la polysémie qui traverse les nomenclatures de pratiques double les difficultés lorsqu'il s'agit de comparer des données au plan

international. Nous avons vu quelles étaient les données existantes et les problèmes d'harmonisation (données de comptabilité nationale, consommation des ménages, données de l'enquête « emploi », etc.) qui se posent. Nous devons nous demander dans quelle mesure ces données permettent d'approcher la réalité d'un marché européen des biens et services culturels. En d'autres termes, s'agit-il uniquement de comparer le poids de ces activités dans les différents Etats ou s'agit-il d'apprécier la circulation de ces biens et dans quelle mesure il existe un marché de l'emploi culturel européen ? Ces questions sont rarement abordées alors qu'il est important de connaître la nature des données dont on a besoin pour y répondre. Une image d'Epinal répandue, à propos de l'univers artistique et culturel, définit celui-ci comme fortement internationalisé et cosmopolite. La réalité est beaucoup plus contrastée. Certains domaines artistiques sont fortement européens, voire internationalisés. D'autres ne le sont pas du tout.

En deuxième lieu, le domaine de la culture constitue un enjeu d'évaluation de politique publique. Il mobilise des dépenses que l'on peut trouver limitées mais il y a là une question politique qui a un sens et les statistiques de la culture sont mobilisables dans cette perspective. Conduire un exercice d'évaluation des politiques publiques de la culture à l'échelle européenne paraît extrêmement difficile, du fait, là aussi, de l'hétérogénéité des modèles (articulation des financements locaux et nationaux, articulation des financements publics et privés, articulation des financements réguliers et des financements ponctuels de soutien à l'activité, etc.). Il y a pourtant là une question d'intérêt public, notamment en vue d'apprécier le caractère redistributif des politiques publiques de la culture. Il s'agit là d'une question ancienne, rarement posée dans des termes rigoureux toutefois. Elle vise à savoir si les politiques publiques de la culture, au travers des financements qu'elles octroient, ne favorisent pas un effet d'aubaine au bénéfice de ceux qui ont déjà accès à la culture. On peut supposer qu'il existe de grandes disparités à cet égard au sein de la Commission européenne. Elles renvoient à la diversité des modèles de financement de la culture et plus largement aux modèles de l'Etat-Providence mis en œuvre dans l'Union.

Enfin, il existe un enjeu de mesure des « inégalités culturelles ». J'entends par là des inégalités d'accès aux biens, services et équipements culturels. Un autre niveau de lecture de cet enjeu peut apparaître au plan européen. Il s'agit alors d'apprécier le degré auquel ces inégalités d'accès s'articulent avec d'autres inégalités, notamment du point de vue des déséquilibres entre les territoires. Les inégalités d'accès à la culture reflètent fortement des effets d'offre et la grande inégalité de répartition de l'offre, liée à des contraintes démographiques et de concentration urbaine qui se posent différemment dans les différents pays européens. Il paraît donc utile de se doter d'indicateurs permettant de le mesurer. Il me paraît également intéressant de se demander dans quelle mesure les inégalités d'accès à la culture s'articulent avec des inégalités d'ordre scolaire. Nous vivons dans un pays où, depuis les travaux de Bourdieu, notamment, l'idée selon laquelle les inégalités scolaires résultent en partie d'inégalités dans la transmission de patrimoine culturel apparaît comme un truisme sociologique. Les statistiques sur les pratiques culturelles permettent, d'une certaine façon, de mesurer cet effet. Les comparaisons européennes pourraient permettre de vérifier l'existence éventuelle d'un tel lien entre le capital culturel transmis de façon informelle au sein des familles et les inégalités scolaires. Il me semble qu'un type de ressource culturelle acquiert une importance de plus en plus forte dans différentes occurrences de la vie sociale : les ressources culturelles « cosmopolites » ou multi-culturelles. Nous pourrions nous demander dans quelle mesure nous avons besoin de constituer des indicateurs reflétant d'éventuelles inégalités d'accès à la culture du fait des compétences linguistiques ou de l'accès à des biens et services venant de l'étranger (en langue étrangère ou non).

Peut-être avons-nous laissé passer une « fenêtre de tir », du point de vue de la possibilité de lancer des enquêtes au niveau européen. Un appel à projets européen (*European Social Survey*) est en effet clos depuis trois jours et sans doute y avait-il là un cadre permettant de proposer un module d'enquête. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect si vous le souhaitez.

4. Débat

Alain GELY, CGT

J'ai été impressionné par la capacité que semblent avoir certaines personnes à mener cinq ou six activités simultanément. Est-il envisageable de collecter des données sur les pratiques culturelles des

jeunes âgés de 14 ans et moins ? Par ailleurs, des questions sur la précarité de l'emploi dans le secteur de la culture ont-elles été posées dans d'autres Etats européens ?

Olivier DONNAT, ministère de la culture et de la communication

Ma collègue Sylvie Octobre a réalisé ces dernières années plusieurs enquêtes portant sur les jeunes de moins de 15 ans. L'une d'elles constitue en quelque sorte l'équivalent, auprès des 8-14 ans, de l'enquête « pratiques culturelles ». Elle a fait l'objet d'une publication par La Documentation française. Sylvie Octobre a également publié l'an dernier le résultat d'une exploitation du panel de la Depp (Education nationale), qui a suivi pendant huit ans des enfants tout au long de leur parcours en collège afin d'identifier l'évolution de leur comportement et de leurs goûts culturels. Vous trouverez des synthèses de ces travaux sur le site du ministère.

Valérie DEROIN, ministère de la culture et de la communication

De nombreux travaux sont réalisés par nos collègues Marie Gouyon et Frédérique Patureau concernant l'emploi dans le champ culturel à partir de différentes sources (DADS, enquête « emploi », recensement).

Ces données ne portent pas spécifiquement sur la précarité dans le champ culturel mais permettent de délimiter la multi-activité des professionnels. Au niveau européen, il n'existe pas de thème de réflexion lié spécifiquement à la mobilité des artistes ou des œuvres. J'ai évoqué le questionnaire Esa de l'Insee qui introduit depuis 2011 dans le champ de l'enquête les trois secteurs du spectacle vivant. En plus du tronc commun Esa, le ministère a introduit un feuillet spécifique qui comporte des questions sur l'emploi, dont l'emploi bénévole.

Edith ARCHAMBAULT, université Paris I, co-auteur du rapport CNIS sur la connaissance des associations

J'ai été très impressionnée par le schéma en forme de « mandala » que vous avez présenté. Comment traitez-vous les organisations multi-culturelles ? Je pense par exemple aux MJC et aux maisons de la culture. Par ailleurs, votre schéma privilégie, du point de vue de la diffusion, la diffusion commerciale, pour laquelle les données sont les plus nombreuses. Il ne faut pas oublier, toutefois, que la diffusion de contenus culturels a lieu également pour une part importante au travers du secteur non marchand (principalement les associations et, dans une moindre mesure, des fondations ou coopératives). Si l'on en croit les données sur l'économie sociale de l'Insee-CLAP, 42 % des emplois, dans le domaine artistique et du spectacle vivant, se trouvent dans ces structures d'économie sociale. Les associations culturelles sont celles dont le nombre a le plus augmenté au cours de la dernière décennie, en France et dans d'autres pays (en Allemagne et en Italie notamment). Elles jouent un rôle de démocratisation de la culture qui compense en partie des effets d'inégalité dans l'accès à la culture.

Valérie DEROIN, ministère de la culture et de la communication

Le « mandala » ne précise pas quels sont les types de structures pris en compte. Nous avons toutefois réservé une partie du cercle au secteur non marchand, en précisant dans les définitions que nous prenions en compte les activités culturelles réalisées par tous types de structures (ce qui inclut des structures para-publiques et quelques associations de taille importante). Pour autant, il est vrai que la source économique disponible, c'est-à-dire le règlement SBS, fournit des informations variables suivant les pays. En France, le champ marchand n'est pas inclus en tant que tel dans l'enquête Esa. Encore faut-il que ce champ soit défini de la même façon que dans la comptabilité nationale.

Bernard SUJOBERT, CGT

Quelle utilisation sera faite de la présentation exposée ici ? Aucune question ni aucun positionnement immédiat ne nous est demandé aujourd'hui à l'issue de cette présentation très riche et très dense. Vous avez énoncé des problématiques de connaissance statistique qui relèvent manifestement du futur, voire du prochain moyen terme du Cnis (2014 à 2018). Il semble qu'un débat doive prendre corps en 2012 ou en 2013 autour de la statistique publique. Peut-être pourrions-nous imaginer une présentation problématisée qui permettrait d'impliquer par exemple les personnes travaillant dans le domaine de la culture ou des associations du secteur. Comment organiser cette association des

professionnels du secteur à nos réflexions et en quel lieu ? Je signale par ailleurs que le programme de travail de l'Ires semble prévoir des travaux intéressants et conséquents sur l'emploi dans la culture.

Françoise BOUYGARD

Cette question me semble davantage s'adresser au Cnis qu'à nos invités. Les présentations ont été très riches et je peine à soulever des questions précises après ces exposés qui ouvrent un vaste champ de réflexion. Sans doute nous faudra-t-il prendre un peu de recul. Je note qu'en listant un certain nombre d'enjeux des comparaisons européennes, Philippe Coulangeon, a distingué des enjeux impliquant des champs distincts et se situant à différents niveaux. Ainsi, l'enjeu lié à la mesure d'inégalités culturelles pourrait constituer le cœur d'enquêtes réalisées uniquement en France, tandis que l'enjeu de la connaissance sectorielle, lié à l'existence d'un marché européen des biens et services, devra sans doute être analysé au travers d'enquêtes réalisées à un autre niveau territorial. Il y a là un sujet de réflexion. De la même façon, la présentation d'Olivier Donnat ouvre la perspective de modifications substantielles d'un questionnaire inchangé depuis les années 70, ce qui soulève des interrogations quant à la porosité qui peut exister entre le champ des pratiques culturelles et des questions plus larges liées à l'emploi du temps des individus. La possibilité de lire un quotidien sur un support nomade, par exemple, témoigne d'une utilisation différente, par les individus, du temps de transport au regard de pratiques antérieures. Ces différentes considérations me conduisent à vous proposer de soumettre un avis au Cnis, compte tenu de l'intérêt que revêt ce champ de travail.

Odile BOVAR, secrétariat du Cnis

Cette séance sur la culture vient à point nommé au regard de l'exercice de moyen terme que nous préparons pour le Cnis, dans la mesure où nous allons débiter un inventaire des questionnements et des thématiques à aborder. Les enjeux qui ont été mis en évidence percutent déjà des thématiques que nous avons commencé à recenser, notamment autour des notions d'inégalités. Je viens du domaine territorial et nous avons souvent eu le regret de manquer d'informations concernant les pratiques culturelles ou l'emploi dans ce secteur.

Philippe COULANGEON, Sciences Po

Il existe une certaine dispersion des initiatives au plan européen du point de vue de la collecte de données. Les pratiques culturelles ont fait l'objet de deux modules dans les Eurobaromètres, d'un module dans l'enquête SRCV et auraient pu faire l'objet d'une enquête au titre de l'ESS (European Social Survey). Je n'ai pas eu le temps de rechercher des partenaires européens pour cet appel à projets mais Eric Harrison m'avait fortement sollicité pour que nous soumettions une proposition. Finalement, je ne regrette pas de ne pas l'avoir fait car il est dommage que les travaux, sur un tel sujet dont les enjeux restent tout de même limités, partent dans tous les sens. Sans doute serait-il préférable qu'une structure accueille un module régulier plutôt que de voir apparaître un petit module, de temps à autre, dans différents dispositifs. Il me semble qu'il y aurait là une rationalisation souhaitable et peut-être le Cnis peut-il relayer cette position.

François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis

Nous sommes dans un secteur où la population est modeste et où la culture joue un rôle d'intégration important. La culture prend de nombreuses formes qui ne sont pas toujours reconnues comme des formes d'expression culturelle. Pensons par exemple au tag et au hip-hop. Des jeunes ou des moins jeunes qui viennent de l'étranger parviennent à s'intégrer par leur apport en termes de création. Une collectivité territoriale comme la nôtre peut financer des manifestations et festivals tels que Banlieues Bleues ou des spectacles de danse contemporaine. Nous savons ce que cela coûte et nous savons moins bien ce que cela peut rapporter. Nous défendons en tout cas notre clause de compétence universelle, alors même que celle-ci nous est parfois contestée par l'Etat. La réalité est bien plus intégrée que ne le laisse penser la délimitation des compétences administratives. Les centres de loisirs peuvent contribuer à éveiller des enfants à une culture distincte de celle de leurs parents. Dans mon observatoire, nous ne nous sommes jamais intéressés, jusqu'à présent, aux aspects proprement culturels car nous avons peu de matière pour conduire de tels travaux. Nous nous contentons de mesurer ce qui est mesurable et la culture n'entre pas dans ce cadre pour le moment. Par ailleurs, force est de constater que les biens produits changent de nature au fil du temps.

Des livres se déclinent ainsi dans différents formats, même si le contenu demeure identique. La musique est passée par toutes les formes de support, de la cassette au DVD en passant par le *streaming*. La possession du support conserve néanmoins une importance à mes yeux. Il me semble que les enfants peuvent connaître des problèmes d'intégration dans les maisons où il n'y a pas de livre. Le maniement de l'objet revêt une importance en soi et l'accès à la culture ne se résume pas au fait de savoir que l'on pourrait y accéder.

Philippe COULANGEON, Sciences Po

La remarque d'Olivier Donnat relative à la dématérialisation de la culture portait plutôt, me semble-t-il, sur l'avenir. Il est vrai que l'indicateur relatif au nombre de livres possédés par un ménage conserve un caractère fortement prédictif du point de vue des performances scolaires, par exemple. Il n'est pas sûr que tel soit encore le cas dans vingt ans.

Olivier DONNAT, ministère de la culture et de la communication

La question du rapport à l'objet m'intéresse beaucoup. Nous savons que l'investissement dans la culture passait jusqu'à présent par un investissement dans les objets. Dans le domaine de la musique, la Fnac avait observé au travers d'études qualitatives que l'acheteur d'un disque retournait en moyenne quatre ou cinq fois le disque avant de l'acheter, ce qui témoignait d'un rapport fortement investi à l'objet. La rapidité avec laquelle s'est produite la dématérialisation dans le domaine musical conduit à se demander si cet investissement s'est transféré des objets culturels vers les machines. Peut-être certaines personnes prennent-elles beaucoup de plaisir à ranger leurs fichiers sur leur disque dur. Il suffit de se promener dans le métro pour mesurer le rapport très personnel que de nombreux individus entretiennent avec leur téléphone portable. On semble néanmoins se détacher de l'objet culturel beaucoup plus facilement qu'on ne le pensait dans les milieux lettrés.

Françoise BOUYGARD

Je vous propose d'examiner le projet d'avis qui sera soumis au Bureau du Cnis.

5. Proposition d'avis

Dalila VIENNE, secrétariat du Cnis

Nous vous soumettons le projet d'avis suivant : « *Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des travaux de l'Essnet sur le champ à retenir pour observer les activités et pratiques culturelles. Il recommande la prise en compte des préconisations de ce groupe de travail afin :*

- *de permettre des comparaisons européennes en matière de pratiques culturelles et de poids économique du secteur de la culture ;*
- *de mieux percevoir la dimension européenne de ce secteur ;*
- *d'avoir des éléments pour l'évaluation des politiques publiques dans le domaine.*

Le Conseil insiste sur la nécessité d'observer les inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles conjointement à d'autres facteurs d'inégalités (territoriales, scolaires, revenus...). Le Conseil prend note de l'importance de la dématérialisation, qui modifie la notion d'espace culturel. Il suivra avec attention les réflexions en cours pour l'adaptation des méthodes d'observation à cette évolution et leur articulation avec les autres usages du temps ».

Philippe COULANGEON, Sciences Po (à vérifier)

Il serait utile que figure le terme de valeur ajoutée, à l'alinéa où le poids économique du secteur est évoqué.

Joël CREUSAT, ministère de la justice

J'ai été très sensible à l'évocation de la contribution de l'économie sociale et solidaire (à laquelle je suis très attaché) au secteur de la culture. Nous pourrions ajouter à la phrase qui vient d'être évoquée : « aussi bien dans sa dimension marchande qu'économique et solidaire ».

Françoise BOUYGARD

Nous pouvons indiquer « dans ses dimensions marchande et non marchande ».

Joël CREUSAT, ministère de la justice

Il me semblait que le clivage entre le secteur marchand et le secteur non marchand était propre, dans une large mesure, à la pensée française. Cette distinction apparaît assez peu au plan européen. C'est la raison pour laquelle je suggérais une référence à l'économie sociale et solidaire.

Edith ARCHAMBAULT, université Paris I

Le concept d'économie sociale et solidaire est bien reçu dans l'Europe du Sud mais sans doute plus difficile à appréhender pour les européens du Nord. La distinction entre économie marchande et non marchande me semble plus opérationnelle car cruciale pour la comptabilité nationale et dans la ligne du rapport Stiglitz.

Bernard SUJOBERT, CGT

Les modalités d'emploi préfigurent quelque chose dans ce secteur. Nous avons fait le même constat récemment dans le secteur des services à la personne. Pour cette raison, il faut que cette dimension emploi soit évoquée.

Françoise BOUYGARD

Le projet d'avis affirme le soutien du Cnis à des travaux permettant des comparaisons européennes, y compris en ce qui concerne l'emploi culturel. Je ne suis pas sûr que nous devions aller plus loin, étant entendu que certaines particularités de l'emploi culturel, en France, n'existent pas dans d'autres pays. Je vous propose donc d'en rester là.

Valérie DEROIN, ministère de la culture et de la communication

Je propose de faire référence aux secteurs de la culture plutôt qu'au secteur de la culture.

François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis

Peut-être faudrait-il également faire apparaître la distinction à ménager entre les aspects régionaux et trans-européens de la culture.

Françoise BOUYGARD

Il ne me semble pas que la commission ait évoqué ces aspects cet après-midi.

Sous réserve de la prise en compte des modifications adoptées au cours du débat, l'avis est adopté.

V. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI DE 1951

Pierre AUDIBERT

L'article 7 bis de la loi de 1951 indique que les administrations cèdent aux services statistiques ministériels et à l'Insee les fichiers administratifs nécessaires à l'établissement des statistiques publiques après avis du Cnis. Il s'agit donc de recueillir votre avis formel au regard des demandes figurant dans le dossier qui vous a été remis.

La commission rend un avis favorable.

François HAMET, conseil général de Seine-Saint-Denis

Nous avons passé sous silence, à propos du recensement, une question que j'avais soulevée concernant les aspects économiques ayant trait à l'occupation du logement (loyer, etc.). Nous avons régulièrement demandé la mise à disposition de fichiers relatifs au montant des loyers et des prix de l'immobilier. Cela pourrait entrer dans les demandes de mise à disposition de fichiers nationaux.

Françoise BOUYGARD

Il s'agit d'un sujet qui mérite que la commission y revienne. Je vous propose que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la réunion d'automne.

Merci à tous pour votre participation et pour la richesse des débats.

La séance est levée à 17 heures 35.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le(cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Groupe de travail « Évolution du questionnaire du recensement » : Présentation des travaux ;

DEPS :Pratiques culturelles, 1973-2008 : Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales ;

DEPS :Pratiques culturelles, 1973-2008 : Questions de mesure et d'interprétation des résultats ;

DEPS : Approche statistique européenne de la culture : Synthèse des travaux de l'Essnet (*European statistical system network*) culture, 2009-2011 ;

DEPS :Conceptualisation statistique du champ de la culture ;

Eurostat : ESSnet on culture statistics - Final report ;

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité ;

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

AVIS D'OPPORTUNITE ET ARTICLE 7 BIS

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME) <u>33</u>
Enquête sur le bien-être - Module secondaire de SRCV 2013 <u>35</u>
Enquête SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe), vague 5 <u>37</u>
Information du cnis sur l'enquête performance énergétique de l'habitat (PHEBUS) <u>39</u>

**Avis du Cnis à une demande d'accès formulée
au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée**

Demandes formulées par l'Insee, la Drees <u>40</u>
--	-----------------

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME)

Type d'opportunité : renouvellement d'enquête

Périodicité : mensuelle

Demandeur : Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS). Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie.

Au cours de sa réunion du 3 mai 2012, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME).

Une enquête de conjoncture auprès des ménages est réalisée chaque mois par les Etats membres de l'Union européenne afin de suivre l'opinion que portent les ménages sur leur environnement économique et sur leur propre situation personnelle. Cette « enquête auprès des consommateurs » (*consumer survey*), baptisée CAMME en France et ayant fait l'objet d'une importante refonte en 2003, a pour objectif de recueillir, mois par mois, des informations sur le comportement des consommateurs, ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne.

L'enquête CAMME mesure également les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages (évolution des prix, etc.) et fournit ainsi une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française et aux prévisions à court terme de consommation des ménages.

Le questionnaire est organisé de la façon suivante :

- une partie introductive, le « module de gestion », qui permet de déterminer le répondant et le module « sociodémographique », qui décrit succinctement le ménage et les caractéristiques du répondant lors de la première interrogation ;

- le module « conjoncture », cœur du dispositif, composé des questions harmonisées au niveau européen, et comprenant une partie « opinion sur la conjoncture générale en France », sur les 12 mois passés et sur les 12 mois à venir (situation économique générale, chômage, inflation, opportunité d'acheter, d'épargner ...) et une partie « opinion sur la situation économique du ménage » également passée et à venir (niveau de vie, opportunité d'épargner, intentions d'achat d'un logement, d'une voiture...);

- le cas échéant et sur un mois donné, une micro plateforme additionnelle de 20 questions maximum, sur des sujets très variables liés à l'actualité ou à la conjoncture.

L'enquête est une réponse à un appel d'offre avec subvention de la Commission européenne, qui définit entièrement le cœur du questionnaire de l'enquête. La Commission (son service statistique Eurostat) intègre depuis 1972 l'enquête CAMME parmi les 11 enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee au sein du Système Européen Harmonisé des enquêtes de conjoncture. Les plateformes répondent à des besoins du système statistique national et sont actuellement utilisées trois fois par an : l'une, portant sur les difficultés des ménages en matière de logement, est déployée en avril et octobre et exploitée par l'Insee ; l'autre, portant sur les pratiques environnementales, est conduite en novembre à la demande du Service de l'Observation et des Statistiques (SoeS) du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement) sur les pratiques environnementales.

L'enquête porte sur les ménages ordinaires équipés d'une ligne de téléphone, présents dans l'annuaire Pages Blanches et résidant en France métropolitaine. Une extension dans les DOM serait étudiée si la Commission européenne en faisait la demande. Les ménages sont enquêtés en trois vagues, trois mois de suite, selon un panel rotatif renouvelé par tiers à chaque vague. Environ 1600 questionnaires sont renseignés chaque mois.

L'enquête est effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé par téléphone par un enquêteur du réseau de l'Insee. La période de collecte est d'environ trois semaines. Le module socio-démographique est posé uniquement en vague 1 (vague entrante), et les questions de conjoncture à chaque interrogation. La durée d'enquête est en moyenne de 13 minutes à la 1^{ère} interrogation, de 8 minutes aux deux suivantes. La présence d'une plate-forme, un mois donné, peut faire augmenter la durée d'enquête au maximum de 8 minutes supplémentaires en moyenne.

Les tableaux sont envoyés chaque mois à la Commission européenne selon un calendrier de diffusion très strict. Ils alimentent aussi les comptes nationaux trimestriels et des bases multisources. L'Insee publie en outre, chaque fin de mois, sous sa responsabilité, un numéro mensuel d'« Informations Rapides », fréquemment commenté dans les médias sous la désignation de « moral des Français ». Des fichiers anonymisés de production et de recherche portant sur une année sont mis à disposition des chercheurs via le centre dédié Quêtelet en juin de l'année suivante.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets éventuels évoqués ci-dessus (extension aux DOM, nouvelles plateformes ...).

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le bien-être - Module secondaire de SRCV 2013

Type d'opportunité : enquête nouvelle.

Périodicité : ponctuelle.

Demandeur : Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS). Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie.

Au cours de sa réunion du 3 mai 2012, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur le bien-être - Module secondaire de SRCV 2013.

Ce module secondaire de l'enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2013 a pour objectif de mieux appréhender le bien-être des individus, thème retenu pour le volet annuel 2013 du système européen de statistiques sur les revenus et les conditions de vie EU-SILC (*Statistics on income and living conditions*). Le module approfondit le questionnement principal de l'enquête SRCV sur la qualité de vie en explorant ses aspects subjectifs, en particulier la satisfaction vis-à-vis des différentes dimensions de la qualité de vie (emploi, relations avec les autres, cadre de vie...), l'appréciation générale de la vie ou la confiance envers différentes institutions.

Les principaux thèmes abordés par le questionnaire sont :

- l'appréciation générale de la vie (satisfaction, valeur donnée à la vie) ;
- la satisfaction sur les conditions de vie matérielles (situation financière, logement) ;
- le bien-être émotionnel (état de nervosité, sentiment de déprime, de calme, de sérénité, de découragement, de bonheur) ;
- la satisfaction concernant l'emploi (temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail, emploi du temps...) ;
- la confiance dans les institutions nationales (confiance dans le système politique, système judiciaire, la police) ;
- la satisfaction concernant les loisirs et les rapports sociaux (relations personnelles, le cercle privé, les aides d'autrui, confiance en les autres) ;
- la satisfaction concernant le cadre de vie (zones récréatives et espaces verts) ;
- le sentiment de sécurité.

Le module SRCV 2013 s'inscrit dans le cadre juridique du règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil sur le dispositif statistique EU-SILC prévoyant la mise en œuvre chaque année par le service statistique de la Commission européenne (Eurostat) d'un module secondaire à l'enquête principale. Il a fait l'objet à ce titre d'une concertation au sein du système statistique européen et d'un règlement de la Commission n°62/2012 du 24 janvier 2012, qui a précisé à la fois son thème, les « variables cibles » d'intérêt et le protocole d'interrogation.

Le module se place également dans la perspective de la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, des travaux communautaires (partenariat Eurostat/ Insee ou *sponsorship* sur la mesure de la qualité de la vie) et des avis du Cnis (alinéa 16 de l'avis général 2010) demandant à la statistique publique de mettre en place un plan d'actions visant à mieux mesurer les différentes facettes de la qualité de la vie, dans leurs dimensions à la fois objectives et subjectives. Un groupe de travail du *sponsorship* a réuni des représentants des Instituts nationaux de statistique des États membres de l'Union européenne et a recommandé la création d'un groupe d'experts européens visant à préciser les indicateurs à retenir dans chaque dimension et la meilleure façon de les agréger. Ce groupe, dont le travail s'étendra sur les années 2012-2015, pourra donc s'appuyer en partie sur les résultats du module bien-être de 2013.

Au niveau national, l'Insee a déjà réalisé en 2011 une enquête expérimentale qui couvrait de nombreuses dimensions de la qualité de la vie. Par ailleurs, l'Insee a complété, depuis 2010, le questionnaire principal de l'enquête française SRCV par un questionnaire auto-administré portant sur les « attitudes, sentiments et qualité de vie ». Pour l'essentiel, les domaines abordés dans cet auto-questionnaire (comparaison de sa situation avec la situation de ses proches, relation au temps, au risque etc.) sont différents des domaines traités dans le module européen de 2013 : les deux questionnements sont donc complémentaires. Les services statistiques publics et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie et de satisfaction pourront donc disposer de données françaises plus étoffées que celles strictement requises par la Commission (Eurostat).

Les unités interrogées pour le module secondaire sont l'ensemble des individus âgés de 16 ans des ménages ordinaires de France métropolitaine interviewés en (mai et juin) 2013 dans le cadre du dispositif SRCV (enquête en panel avec échantillon rotatif renouvelé par neuvième). L'échantillon est constitué d'environ 12 000 ménages, dont 3 200 ménages « entrants ».

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous questionnaire informatisé (CAPI). Le questionnaire du module secondaire est passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV, mais seulement si c'est l'individu lui-même qui a répondu à la partie le concernant (pas de réponse « proxy » par une autre personne du ménage). Le temps maximal d'interview de l'enquête étant fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devrait pas dépasser une dizaine de minutes.

Le règlement prévoit que les fichiers redressés et apurés incluant les données du module secondaire seront transmis à Eurostat en octobre 2014. Les résultats figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2015 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique) à partir de 2015. Les fichiers anonymisés (fichiers de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre dédié Quêtelet.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité pour ce module secondaire de SRCV est accordée pour une durée maximale de cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 29 mai 2012 n°84 /D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe), vague 5

Type d'opportunité : prolongation d'enquête existante (panel).

Périodicité : biennale.

Demandeur : laboratoire d'Economie et de Gestion des organisations de santé (LEGOS) - Université Paris Dauphine.

Au cours de sa réunion du 3 mai 2012, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête SHARE (*Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe*), vague 5.

Le projet SHARE a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Pour la première fois sur le continent, une enquête a eu pour ambition de constituer une base de données individuelles sur une cohorte de personnes âgées interrogées tous les deux ans qui s'articule autour des trois grands thèmes principaux suivants :

- Santé : santé physique (incluant tests *in situ*), santé mentale, comportements à risque, pathologies, soins, activité physique, questionnaire fin de vie, etc. ;

- Économie : revenus, consommation, dépenses de santé, assurance santé, logement, épargne, actifs, pensions, transferts publics, etc. ;

- Social/Famille : démographie du ménage, éducation, relations intergénérationnelles, relations sociales, transferts, participation associative, etc.

L'originalité du projet est de mettre à la disposition des organismes d'études et de recherches européens une base de données multidisciplinaire, longitudinale, internationale harmonisée, offrant des informations scientifiques fiables au niveau individuel sur les interactions complexes entre facteurs sociaux, économiques et de santé à l'œuvre dans le contexte d'augmentation généralisée de l'espérance de vie.

Depuis l'origine, SHARE est « une enquête de chercheurs pour la recherche » permettant des comparaisons internationales et utilisée dans des domaines les plus variés (médecine, santé publique, épidémiologie, psychologie, sociologie, démographie, économie et statistique). Le questionnaire, commun à tous les pays, est rédigé par un comité du questionnaire sur proposition d'un conseil scientifique international, de sorte que les thèmes de recherches les plus innovants sont pris en compte à chaque nouvelle vague, tout en assurant une qualité optimale de recueil de l'information.

Le questionnaire a fait l'objet de quelques innovations par rapport à celui de la vague précédente : enrichissement du questionnement sur la santé contrebalancé par des allègements de la partie auto-administrée, changement de test physique, adjonction d'un petit module « enfance » (pour les non répondants à l'historique de vie SHARELIFE) ou « exclusion sociale » (pour les autres) mais suppression de la partie « réseau social » et abandon de questions trop subjectives ou imprécises.

En France, le projet est porté par le Laboratoire d'Économie et de Gestion des Organisations de Santé (Legos) de l'université Paris Dauphine et soutenu notamment par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee). Il est doté d'un consortium scientifique d'utilisateurs, composé de huit institutions, et de deux instances de gouvernance (comité de pilotage et comité scientifique). La Commission Européenne participe, au seul titre des travaux de coordination internationale, au financement de SHARE, devenu depuis 2011 un ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) auquel devrait bientôt se joindre la France.

L'enquête SHARE porte sur les individus de 50 ans ou plus résidant en France métropolitaine, y compris au sein des institutions (individus éligibles). Au sein des ménages dont un membre est éligible sont interrogés au maximum deux individus : un éligible (tiré au hasard s'il y en a plusieurs) et son conjoint éventuel quel que soit son âge. SHARE réinterroge les individus éligibles des ménages ayant répondu à au moins une des vagues précédentes, y compris, dans toute la mesure du possible, ceux qui ont déménagé ou sont entrés en institution (en restant en France métropolitaine). En cas de décès d'un répondant, il est demandé à un proche de ce dernier de répondre à un entretien de fin de vie. Le panel est renouvelé régulièrement par un échantillon d'« entrants » pour maintenir environ 6000 individus répondants et rester représentatif de la population cible.

La collecte se déroulera à partir de la fin 2012 et jusqu'à juillet 2013. Elle s'effectue par entretien en face à face sous questionnaire informatisé CAPI et questionnaire papier auto-administré. L'utilisation d'autre personne (« proxy ») pour répondre à la place du répondant est autorisée en présence de ce dernier. L'enquête est calibrée pour que le temps de passation ne dépasse pas 1 heure en moyenne.

Les résultats sont mis à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays. En France leur diffusion dans les sphères non académiques est envisagée à partir de décembre 2013 à travers la publication régulière de notes de synthèse, articles de revue et communications lors de colloques, et la mise à disposition de fichiers détail anonymisés tout public ou destinés au public spécifique des chercheurs (via le centre dédié Quételet) ou des collectivités.

Les données centralisées sont mises à disposition des organismes d'études et de recherche européens ainsi que des institutions. Un accès rapide et gratuit (après signature d'un engagement de bonne conduite) est offert à l'ensemble de la communauté scientifique mondiale via le CentERdata, www.share-project.org.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les vagues suivantes se déroulant dans la limite de sa durée de validité.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 29 mai 2012 n°85/D030

**INFORMATION DU CNIS SUR L'ENQUETE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE
L'HABITAT (PHEBUS)**

Au cours de sa réunion du 3 mai 2012, la commission Démographie et questions sociales a été informée des caractéristiques de l'enquête Performance énergétique de l'habitat qui a recueilli un avis d'opportunité délivré par la Commission environnement le 12 avril 2012.

Paris, le 29 mai 2012 n°86/D030

AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE

Au cours de sa réunion du 3 mai 2012, la commission Démographie et questions sociales a examiné les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 formulées par les organismes suivants :

Demands d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

1 - Formulées par l'Insee :

-Données détenues par l'ARCEP [41](#)
- Données détenues par la DGAC [43](#)
- Données détenues par la DGFIP [44](#)

2 - Formulées par la Drees :

-Données détenues par la CNAF (1) [45](#)
-Données détenues par la CNAF (2) [47](#)

La commission émet un **avis favorable** à ces demandes d'accès.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée
à des données détenues par l'Autorité de régulation des communications
électroniques et des postes (ARCEP)**

1. Service demandeur

INSEE, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales :
Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages,
Division des Prix à la Consommation.

2. Organisme détenteur des données demandées

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), Direction des affaires économiques et de la prospective :
Unité « Observatoires statistiques suivi des marchés ».

3. Nature des données demandées

Les données demandées à l'ARCEP sont les données nécessaires à l'élaboration de l'indice de prix des services mobiles. Il s'agit de l'ensemble des données que l'ARCEP collecte par une enquête auprès des opérateurs de services de communications électroniques au moyen d'un formulaire administratif établi en collaboration avec l'Insee.

Les informations collectées sont de deux natures :

- des descriptifs de consommateurs « types » (ou profils) calculés directement par les opérateurs,
- des données de pondération entre ces profils.

L'ARCEP assure le contrôle des données de profils et les valide avant envoi à l'Insee.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les données demandées permettent à l'Insee de calculer l'indice des services mobiles qui représente l'évolution des prix des communications par téléphone mobile (vocales, par texto ou par web), prépayées ou post-payées, et à qualité constante. Cet indice participe à l'indice des services de télécommunications et plus généralement à l'indice des prix à la consommation.

De plus, la fourniture des données permettra de diminuer la charge de réponse des opérateurs puisque les données étaient jusque là collectées directement par chacun des deux organismes, l'Insee et l'ARCEP. Désormais, seule l'ARCEP recueillera les informations comme le précise la convention 2011-079NF relative à des échanges de données sur l'indice de prix des services de communications électroniques entre l'Insee et l'ARCEP.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Les données seront utilisées pour mesurer l'évolution mensuelle des prix des services de télécommunications offerts aux ménages.

Le calcul de l'indice des prix de la téléphonie mobile repose sur le concept d'indice à utilité constante : mois après mois, est mesurée, la dépense minimale assurant au consommateur la satisfaction de ses besoins en matière de téléphonie mobile. Les principes de calcul d'un indice de prix des services de téléphonie mobile sont décrits dans le document : « Méthodologie pour la construction d'un indice des prix du service de téléphonie mobile », INSEE, Avril 2001, Contribution à la 6ième conférence internationale du groupe d'Ottawa, de F. Magnien et T. Lacroix.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

La collecte de données sur les profils de consommateurs par l'ARCEP remplace la collecte par l'Insee de ces mêmes données, à travers *l'enquête sur les services de télécommunications*, arrêtée en 2011.

7. Périodicité de la transmission

La transmission sera annuelle, hors envois correctifs éventuels. Elle débutera en 2012 et se déroulera selon les modalités définies par convention entre l'Insee et l'ARCEP.

8. Diffusion des résultats

Les données de profils ne font l'objet d'aucune communication par l'Insee. Elles intègrent le calcul de l'indice des prix à la consommation des services de télécommunications. Cet indice est diffusé. Il est global et aucune communication à un niveau plus fin n'est réalisée. L'indice des services de télécommunications est une composante de l'indice des prix à la consommation.

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée à des données détenues par la Direction générale de l'aviation civile

1. Service demandeur

INSEE, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales :
Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages,
Division des Prix à la Consommation.

2. Organisme détenteur des données demandées

DGAC, Direction Générale de l'Aviation Civile.

3. Nature des données demandées

La DGAC collecte chaque semaine à l'aide d'un robot tarifaire, sur le GDS (Global Distribution System, système de réservation informatique) Galileo et sur le site Internet d'un transporteur bas-coûts environ 27 000 tarifs aériens en classe économique.

Les données demandées par l'INSEE à la DGAC sont de deux natures :

- les indices des prix du transport aérien calculés par la DGAC au départ de chacun des six territoires suivants : métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et France entière. Ces six indices sont détaillés par segment de destination.
- les prix élémentaires collectés par le robot tarifaire de la DGAC. Les fichiers de prix élémentaires contiennent pour chaque vol les informations suivantes : le jour de départ, l'origine, la destination, le transporteur, la durée du séjour, l'antériorité de réservation et le prix.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les indices de prix calculés par la DGAC participent à l'indice des prix des services de transport et sont intégrés au calcul de l'indice des prix à la consommation.

Les données de prix élémentaires permettront à l'INSEE de suivre l'évolution des prix et de faire des recherches ayant pour but de fixer définitivement la méthode employée.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Les travaux statistiques prévus sont d'ordre méthodologique.

En effet, l'INSEE est habilité à demander des évolutions des méthodes de calcul de l'indice des prix du transport aérien. Ainsi, une révision méthodologique de l'indice des prix du transport aérien n'est pas à exclure à l'horizon de fin 2012.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le calcul de l'indice des prix effectué par la DGAC se substitue à celui fait par l'INSEE jusqu'en décembre 2011 dans l'indice des prix à la consommation.

La mise en place du robot tarifaire DGAC augmente le nombre de relevés effectués de 250 prix mensuels à 27 000 prix hebdomadaires.

7. Périodicité de la transmission

La transmission est mensuelle et fixée en fonction du calendrier de publication de l'indice des prix à la consommation. Elle débutera en janvier 2012 et se déroulera selon les modalités définies par convention entre l'Insee et la DGAC.

La transmission des prix élémentaires est prévue pour toute l'année 2012. Elle pourra être prolongée à la demande de l'INSEE.

8. Diffusion des résultats

Les données de prix élémentaires ne feront telles quelles l'objet d'aucune communication par l'Insee. Aucun indice plus détaillé que l'indice des prix des services de transport aérien au départ des six territoires ne sera publié.

En particulier, l'INSEE ne communiquera aucune donnée de prix par compagnie aérienne.

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée à des données détenues par la DGFIP

1. Service demandeur

INSEE, Direction de la Diffusion et de l'Action Régionale

2. Organisme détenteur des données demandées

DGFIP

3. Nature des données demandées

Ensemble des fichiers du « fichier foncier standard », soit en sus des fichiers déjà détenus par l'INSEE :

- Le fichier des propriétés bâties ;
- Le fichier des propriétés non bâties ;
- Le fichier des propriétaires.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Compléter les bases d'adresse de référence utilisées dans les processus de géoréférencement de l'INSEE ou dans le processus de collecte du recensement
 Disposer d'un système d'information finement détaillé sur l'occupation du sol
 Disposer d'informations sur la nature du bâti
 Disposer d'informations sur le patrimoine non bâti

5. Nature des travaux statistiques prévus

Construction de bases de libellés d'adresses associées à leur positionnement géographique
 Enrichissement des fichiers statistiques issus de données fiscales déjà obtenues par l'Insee au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Complète le RIL à la fois sur l'étendue géographique et les caractéristiques des adresses

7. Périodicité de la transmission

Annuelle selon les modalités définies dans la convention établie entre les parties.

8. Diffusion des résultats

Aucune diffusion directe. L'accès aux fichiers ne se concrétise que par l'enrichissement d'autres produits : soit par introduction d'une position géographique, soit par calcul ou estimation de grandeurs additionnelles (p.e ; données sur le patrimoine).

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée à des données détenues par la CNAF (1)

1. Service demandeur

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

2. Organisme détenteur des données demandées

La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

3. Nature des données demandées

Les données demandées provenant du fichier des allocataires inscrits à la CNAF sont les suivantes :

- le numéro de commune ;
- le type d'unité urbaine ;
- le département ;
- le numéro de la CAF ;
- le type du responsable du dossier ;
- le prénom et le nom du responsable du dossier ;
- l'adresse complète du responsable du dossier (complément d'adresse, numéro de voie, type de voie, nom de voie, code postal, nom de la commune) ;
- les numéros de téléphone si l'allocataire ne s'y oppose pas ;
- le nombre d'enfants au sens de la législation familiale ;
- la date de naissance de chaque enfant ;
- le nombre d'enfants à charge de moins de 3 ans ;
- le nombre d'enfants à charge de 3 à 6 ans ;
- le type de famille ;
- les variables de droit relatives à la PAJE.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les données demandées permettront à la Drees de procéder au tirage de l'échantillon de l'enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants pour le test du questionnaire qui aura lieu du 28 janvier au 16 février 2013 et pour la collecte vraie grandeur qui aura lieu du 30 septembre au 7 décembre 2013.

5. Nature des travaux statistiques prévus

L'accès à ces données doit permettre de constituer un échantillon représentatif des ménages avec au moins un enfant né à partir du 1er septembre 2007.

L'échantillon est en effet constitué pour majeure partie de fiches adresses issues de l'enquête annuelle de recensement de l'Insee de 2012, mais il doit être complété par un échantillon complémentaire issu du fichier des allocataires de la Cnaf afin notamment de pouvoir aussi interroger les familles avec les enfants les plus jeunes.

L'enquête a reçu un avis d'opportunité favorable du CNIS (le 21 décembre 2011 n°180/D030) et sera présenté au comité du label lors de la séance du 12 septembre 2012.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Contrairement à d'autres enquêtes réalisées auprès des ménages, l'originalité de l'enquête Modes de garde tient à la place centrale de l'enfant dans l'interrogation, la situation de chaque enfant y étant décrite de manière individuelle. Par ailleurs, c'est une des rares enquêtes entièrement ciblée sur l'ensemble des modes d'accueil et de garde, qu'ils soient parentaux, informels ou collectifs.

7. Périodicité de la transmission

Les données seront transmises une première fois pour le test, en décembre 2012, puis pour la collecte vraie grandeur, en juillet 2013, selon les modalités définies par accord entre les parties.

8. Diffusion des résultats

Les résultats du test seront présentés lors d'un comité de pilotage à la Drees. Les résultats de la collecte seront diffusés dans le cadre des publications de la DREES (Études et Résultats, Dossiers solidarité santé etc.) et des autres participants au groupe d'exploitation. Les données anonymisées seront transmises aux partenaires de l'enquête par le biais d'une convention ainsi qu'aux chercheurs extérieurs via le réseau Quételet.

Un appel à proposition d'études et/ou de recherche pourrait être lancé à la suite de l'enquête.

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951 modifiée à des données détenues par la CNAF (2)

1. Service demandeur

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

2. Organisme détenteur des données demandées

La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)

3. Nature des données demandées

Les données demandées sont les données d'identification (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) d'un échantillon de bénéficiaires (allocataires ou conjoints d'allocataires) du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) inscrits à la CNAF, ainsi que les montants des différentes prestations familiales et des aides au logement perçues par ces ménages.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Les données d'identification demandées permettront à la Drees d'assurer la collecte d'enquêtes auprès de bénéficiaires de minima sociaux, et en particulier de l'enquête 2012 sur les conditions de vie de ces bénéficiaires. La collecte de cette enquête se déroulera sur une période de deux mois et demi au maximum, d'octobre à décembre 2012.

De plus, les données demandées relatives aux montants des prestations familiales et des aides au logement serviront à enrichir les données d'enquête par des données sociales annuelles, de sorte qu'on ait ainsi une vision plus juste et plus précise des ressources du ménage, tout en contrôlant également la qualité des données récoltées.

5. Nature des travaux statistiques prévus

L'enquête 2012 sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux vise à prolonger celles menées par la Drees en 2003 et en 2006, afin d'actualiser les enseignements tirés. Parmi les résultats issus de ces précédentes enquêtes, on peut citer les principaux : les trajectoires des bénéficiaires ; le parcours professionnel ; les conditions de logement ; la couverture maladie, l'état de santé perçu et le recours aux soins ; l'accès aux services bancaires ; le regard que portent les personnes concernées par ces dispositifs sur le travail, le chômage et les allocations. Ces résultats ont fait l'objet de plusieurs études et publications.

L'enquête 2012 met surtout l'accent sur la question des revenus, des dépenses nécessaires et du « reste à vivre » des bénéficiaires d'un revenu minimum garanti. Le poids grandissant des dépenses pré-engagées dans les revenus les plus modestes pose en effet la question de leur capacité à « boucler leur fin de mois ». Il s'agit donc de comprendre dans quelle mesure les bénéficiaires d'un revenu minimum ont des revenus leur permettant de vivre décemment. L'objectif principal sera de recenser l'ensemble des ressources et des dépenses de chaque ménage, afin de calculer leur « reste à vivre » et les conditions de vie qui en découlent : adaptation des modes de consommation, privations, recherche de ressources alternatives...

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'enquête s'inscrit dans le cadre du dispositif d'observation statistique des situations des populations en difficultés. Elle complète les recueils d'information basés sur des sources administratives qui permettent une approche régulière mais incomplète des effectifs et des caractéristiques de ces populations, comme dans le cas de l'échantillon national inter régimes d'allocataires de minima sociaux¹ (ENIAMS) géré par la DREES ou l'enquête annuelle DREES auprès des caisses de retraite. Elle s'inscrit dans la lignée des deux précédentes enquêtes menées par la DREES en 2003 et en 2006 auprès des bénéficiaires de minima sociaux.

Pour les questions centrées sur les conditions de vie et les revenus, l'enquête est à rapprocher des enquêtes Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA sur les revenus fiscaux et sociaux (utilisées pour l'approche monétaire de la pauvreté), du dispositif Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) et de l'enquête Budget de famille de l'INSEE, mais elle concerne un public en plus grande difficulté : les bénéficiaires de minima sociaux. Il sera alors possible de comparer certains résultats obtenus dans l'enquête avec ceux résultant des enquêtes en population générale.

7. Périodicité de la transmission

L'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux peut être reconduite comme cela a déjà été le cas par le passé. Aussi, les données d'identification des bénéficiaires de minima sociaux seront transmises pour toutes les enquêtes de ce type menées par la Drees.

En particulier, pour l'enquête 2012 sur les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux, les données seront transmises le 3 septembre 2012 au plus tard, selon les modalités définies par accord entre les parties.

8. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête seront diffusés dans le cadre des publications de la DREES (Études et Résultats, Ouvrage, Dossiers solidarité santé...) et des autres participants au groupe d'exploitation. Les données anonymisées seront transmises aux partenaires de l'enquête par le biais de conventions.

¹ L'ENIAMS rassemble des données de gestion des organismes sociaux (CNAF, CCMSA et Pôle emploi) ; c'est un panel annuel (les situations sont repérées au 31 décembre de chaque année) qui permet de suivre les trajectoires des personnes appartenant à l'échantillon dans les minima sociaux et le chômage.